

LOI DE FINANCES POUR 2007

Comptes spéciaux

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATIONS	9
Solde des comptes spéciaux	9
Autorisations de découvert des comptes spéciaux	9
COMPTES D'AFFECTION SPÉCIALE	13
Récapitulation des recettes, crédits et soldes	13
Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale	15
Équilibre du compte, évaluation et justification des recettes et récapitulation des crédits	16
Programme 711 : Industries cinématographiques	
Programme 712 : Industries audiovisuelles	
Programme 713 : Soutien à l'expression radiophonique locale	
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	37
Équilibre du compte, évaluation et justification des recettes et récapitulation des crédits	38
Programme 751 : Radars	
Programme 752 : Fichier national du permis de conduire	
Développement agricole et rural	53
Équilibre du compte, évaluation et justification des recettes et récapitulation des crédits	54
Programme 775 : Développement agricole et rural pluriannuel	
Programme 776 : Innovation et partenariat	
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	69
Équilibre du compte, évaluation et justification des recettes et récapitulation des crédits	70
Programme 721 : Contribution au désendettement de l'État	
Programme 722 : Dépenses immobilières	
Participations financières de l'État	85
Équilibre du compte, évaluation et justification des recettes et récapitulation des crédits	86
Programme 731 : Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	
Programme 732 : Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	
Pensions	101
Équilibre du compte, évaluation et justification des recettes et récapitulation des crédits	102
Programme 741 : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	
Programme 742 : Ouvriers des établissements industriels de l'État	
Programme 743 : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	
COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS	125
Récapitulation des recettes, crédits et soldes	125
Accords monétaires internationaux	127
Équilibre du compte, évaluation et justification des recettes et récapitulation des crédits	128
Programme 811 : Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine	
Programme 812 : Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale	
Programme 813 : Relations avec l'Union des Comores	
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	147
Équilibre du compte, évaluation et justification des recettes et récapitulation des crédits	148

Programme 821 : Avances à l'Agence unique de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	
Programme 823 : Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	
Programme 824 : Avances à des services de l'État	
Avances à l'audiovisuel public	167
Équilibre du compte, évaluation et justification des recettes et récapitulation des crédits	168
Programme 841 : France Télévisions	
Programme 842 : ARTE-France	
Programme 843 : Radio France	
Programme 844 : Radio France Internationale	
Programme 845 : Institut national de l'audiovisuel	
Avances aux collectivités territoriales	193
Équilibre du compte, évaluation et justification des recettes et récapitulation des crédits	194
Programme 832 : Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie	
Programme 833 : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	
Prêts à des États étrangers	209
Équilibre du compte, évaluation et justification des recettes et récapitulation des crédits	210
Programme 851 : Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	
Programme 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	
Programme 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	231
Équilibre du compte, évaluation et justification des recettes et récapitulation des crédits	232
Programme 861 : Prêts et avances à des particuliers ou à des associations	
Programme 862 : Prêts pour le développement économique et social	
COMPTES DE COMMERCE	247
Récapitulation des autorisations de découvert	247
Récapitulation des autorisations de recettes, dépenses et soldes	248

Approvisionnement des armées en produits pétroliers	249
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	253
Constructions navales de la marine militaire	257
Couverture des risques financiers de l'État	261
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	265
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	269
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes	273
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses	277
Opérations commerciales des domaines	281
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement	285
Régie industrielle des établissements pénitentiaires	289
COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES	293
Récapitulation des autorisations de découvert	293
Récapitulation des autorisations de recettes, dépenses et soldes	294
Émission des monnaies métalliques	295
Opérations avec le Fonds monétaire international	299
Pertes et bénéfices de change	303

RÉCAPITULATIONS

SOLDE DES COMPTES SPÉCIAUX

(+: excédent ; -: charge)

	LFI 2006	LFI 2007
Comptes d'affectation spéciale	+1 024 560 000	-200 000 000
Recettes	61 524 024 208	52 847 723 437
Crédits de paiement	60 499 464 208	53 047 723 437
Comptes de concours financiers	+377 030 000	+207 090 000
Recettes	92 332 580 000	96 507 156 606
Crédits de paiement	91 955 550 000	96 300 066 606
Comptes de commerce	+504 055 000	+262 882 300
Comptes d'opérations monétaires	+47 200 000	+38 534 000
Soldes	+1 952 845 000	+308 506 300

AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT DES COMPTES SPÉCIAUX

	LFI 2006	LFI 2007
Comptes de commerce	17 791 609 800	17 890 609 800
Comptes d'opérations monétaires	400 000 000	400 000 000
Totaux	18 191 609 800	18 290 609 800

Comptes spéciaux

RECETTES ET CRÉDITS

COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

RÉCAPITULATION DES RECETTES, CRÉDITS ET SOLDES

Désignation des comptes	Évaluation des recettes		Évaluation des crédits		Solde	
	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2006	LFI 2007
			Autorisations d'engagement			
			Crédits de paiement			
Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale	519 281 000	529 669 000	519 281 000	529 669 000	0	0
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	140 000 000	140 000 000	140 000 000	140 000 000	0	0
Développement agricole et rural	135 460 000	98 000 000	135 460 000	98 000 000	+24 560 000	0
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	479 000 000	500 000 000	479 000 000	500 000 000	0	0
Participations financières de l'État	14 000 000 000	5 000 000 000	14 000 000 000	5 000 000 000	0	0
Pensions	46 250 283 208	46 580 054 437	45 250 283 208	46 780 054 437	+1 000 000 000	-200 000 000
Totaux des autorisations d'engagement			60 524 024 208	53 047 723 437		
Totaux	61 524 024 208	52 847 723 437	60 499 464 208	53 047 723 437	+1 024 560 000	-200 000 000

(+ : excédent ; - : charge)

CINÉMA, AUDIOVISUEL ET EXPRESSION RADIOPHONIQUE LOCALE

RECETTES ET CRÉDITS

**ÉQUILIBRE DU COMPTE, ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES
ET RÉCAPITULATION DES CRÉDITS****ÉQUILIBRE DU COMPTE**

Section / Programme	Ministre intéressé	Recettes	Crédits	Solde
			Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
Section 1. Industries cinématographiques		269 816 000	269 816 000	0
Industries cinématographiques	Ministre de la culture et de la communication		269 816 000 269 816 000	
Section 2. Industries audiovisuelles		235 753 000	235 753 000	0
Industries audiovisuelles	Ministre de la culture et de la communication		235 753 000 235 753 000	
Section 3. Soutien à l'expression radiophonique locale		24 100 000	24 100 000	0
Soutien à l'expression radiophonique locale	Ministre de la culture et de la communication		24 100 000 24 100 000	
Totaux des autorisations d'engagement			529 669 000	
Totaux		529 669 000	529 669 000	0

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR SECTION ET LIGNE

Section / Ligne	LFI 2006	LFI 2007
Section 1. Industries cinématographiques	263 761 000	269 816 000
01 Produit de la taxe additionnelle au prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques	112 859 000	121 068 000
02 Prélèvement spécial sur les bénéfices résultant de la production, de la distribution ou de la représentation de films pornographiques ou d'incitation à la violence	350 000	350 000
03 Taxe spéciale sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence produits par des entreprises établies hors de France		
04 Contributions des sociétés de programmes		
05 Taxe et prélèvement sur les sommes encaissées par les sociétés de télévision au titre de la redevance, de la diffusion des messages publicitaires et des abonnements	121 652 000	125 841 000
06 Taxe sur les encaissements réalisés au titre de la commercialisation des vidéogrammes	28 600 000	22 257 000
07 Recettes diverses ou accidentelles	300 000	300 000
08 Contribution du budget de l'État		
Section 2. Industries audiovisuelles	231 770 000	235 753 000
09 Taxe et prélèvement sur les sommes encaissées par les sociétés de télévision au titre de la redevance, de la diffusion des messages publicitaires et des abonnements	216 270 000	223 718 000
10 Taxe sur les encaissements réalisés au titre de la commercialisation des vidéogrammes	15 400 000	11 985 000
11 Produit des sanctions pécuniaires prononcées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel		
12 Recettes diverses ou accidentelles	100 000	50 000
13 Contribution du budget de l'État		
Section 3. Soutien à l'expression radiophonique locale	23 750 000	24 100 000
14 Produit de la taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision	23 750 000	24 100 000
15 Recettes diverses du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale		
Totaux	519 281 000	529 669 000

CINÉMA, AUDIOVISUEL ET EXPRESSION RADIOPHONIQUE LOCALE

RECETTES ET CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION, PROGRAMME ET TITRE

Section / Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
Section 1. Industries cinématographiques						
711 Industries cinématographiques	263 761 000	269 816 000		263 761 000	269 816 000	
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	12 133 000	12 951 000		12 133 000	12 951 000	
Titre 6 Dépenses d'intervention	251 628 000	256 865 000		251 628 000	256 865 000	
Section 2. Industries audiovisuelles						
712 Industries audiovisuelles	231 770 000	235 753 000		231 770 000	235 753 000	
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	10 661 000	11 316 000		10 661 000	11 316 000	
Titre 6 Dépenses d'intervention	221 109 000	224 437 000		221 109 000	224 437 000	
Section 3. Soutien à l'expression radiophonique locale						
713 Soutien à l'expression radiophonique locale	23 750 000	24 100 000		23 750 000	24 100 000	
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	95 000	96 400		95 000	96 400	
Titre 6 Dépenses d'intervention	23 655 000	24 003 600		23 655 000	24 003 600	

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting. The second part details the various methods used to collect and analyze data, including surveys, interviews, and focus groups. The third part presents the findings of the study, highlighting key trends and insights. Finally, the document concludes with recommendations for future research and practical applications of the findings.

The study was conducted over a period of six months, during which time a large amount of data was collected and analyzed. The results of the study are presented in the following sections.

The first finding is that there is a significant correlation between the variables studied. This suggests that the factors being examined are closely related and may influence each other. The second finding is that the data shows a clear trend over time, indicating that the phenomenon being studied is dynamic and changing. The third finding is that there are notable differences between the groups being compared, which may be due to various factors such as demographics or environmental conditions.

Based on these findings, several recommendations are made for future research. It is suggested that further studies be conducted to explore the underlying causes of the observed trends and correlations. Additionally, it is recommended that practical measures be taken to address the issues identified in the study, in order to improve the overall situation.

PROGRAMME 711 : INDUSTRIES CINÉMATOGRAPHIQUES

MINISTRE CONCERNÉ :

RENAUD DONNEDIEU DE VABRES, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Industries cinématographiques

Programme n° 711 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Production et création		118 800 000	118 800 000	
02 Distribution et promotion		41 453 000	41 453 000	
03 Diffusion		96 612 000	96 612 000	
04 Fonction support	12 951 000		12 951 000	
Totaux	12 951 000	256 865 000	269 816 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Production et création		118 800 000	118 800 000	
02 Distribution et promotion		41 453 000	41 453 000	
03 Diffusion		96 612 000	96 612 000	
04 Fonction support	12 951 000		12 951 000	
Totaux	12 951 000	256 865 000	269 816 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Production et création		116 750 000	116 750 000	
02	Distribution et promotion		40 828 000	40 828 000	
03	Diffusion		94 050 000	94 050 000	
04	Fonction support	12 133 000		12 133 000	
Totaux		12 133 000	251 628 000	263 761 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Production et création		116 750 000	116 750 000	
02	Distribution et promotion		40 828 000	40 828 000	
03	Diffusion		94 050 000	94 050 000	
04	Fonction support	12 133 000		12 133 000	
Totaux		12 133 000	251 628 000	263 761 000	

Industries cinématographiques

Programme n° 711 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		12 133 000	12 951 000		12 133 000	12 951 000
Subventions pour charges de service public		12 133 000	12 951 000		12 133 000	12 951 000
Titre 6. Dépenses d'intervention		251 628 000	256 865 000		251 628 000	256 865 000
Transferts aux entreprises		251 628 000	256 865 000		251 628 000	256 865 000
Totaux		263 761 000	269 816 000		263 761 000	269 816 000

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK. The prevalence of mental health problems is estimated to be 16% of the population (Mental Health Foundation 2002). The prevalence of mental health problems is also increasing in the USA (Mental Health Foundation 2002).

There is a need to improve the lives of people with mental health problems. The UK government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 20% by 2008 (Department of Health 2002). The USA government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 25% by 2010 (Mental Health Administration Service 2002).

The UK government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 20% by 2008 (Department of Health 2002). The USA government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 25% by 2010 (Mental Health Administration Service 2002).

The UK government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 20% by 2008 (Department of Health 2002). The USA government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 25% by 2010 (Mental Health Administration Service 2002).

The UK government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 20% by 2008 (Department of Health 2002). The USA government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 25% by 2010 (Mental Health Administration Service 2002).

The UK government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 20% by 2008 (Department of Health 2002). The USA government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 25% by 2010 (Mental Health Administration Service 2002).

The UK government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 20% by 2008 (Department of Health 2002). The USA government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 25% by 2010 (Mental Health Administration Service 2002).

The UK government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 20% by 2008 (Department of Health 2002). The USA government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 25% by 2010 (Mental Health Administration Service 2002).

The UK government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 20% by 2008 (Department of Health 2002). The USA government has set a target to reduce the number of people with a mental health problem who are in hospital by 25% by 2010 (Mental Health Administration Service 2002).

PROGRAMME 712 : INDUSTRIES AUDIOVISUELLES

MINISTRE CONCERNÉ :
RENAUD DONNEDIEU DE VABRES, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Industries audiovisuelles

Programme n° 712 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Production et création audiovisuelles		218 507 000	218 507 000	
02 Promotion et vente de programmes audiovisuels en France et sur les marchés étrangers		4 230 000	4 230 000	
03 Soutien aux industries techniques		1 700 000	1 700 000	
04 Fonction support	11 316 000		11 316 000	
Totaux	11 316 000	224 437 000	235 753 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Production et création audiovisuelles		218 507 000	218 507 000	
02 Promotion et vente de programmes audiovisuels en France et sur les marchés étrangers		4 230 000	4 230 000	
03 Soutien aux industries techniques		1 700 000	1 700 000	
04 Fonction support	11 316 000		11 316 000	
Totaux	11 316 000	224 437 000	235 753 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Production et création audiovisuelles		215 329 000	215 329 000	
02	Promotion et vente de programmes audiovisuels en France et sur les marchés étrangers		4 230 000	4 230 000	
03	Soutien aux industries techniques		1 550 000	1 550 000	
04	Fonction support	10 661 000		10 661 000	
Totaux		10 661 000	221 109 000	231 770 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Production et création audiovisuelles		215 329 000	215 329 000	
02	Promotion et vente de programmes audiovisuels en France et sur les marchés étrangers		4 230 000	4 230 000	
03	Soutien aux industries techniques		1 550 000	1 550 000	
04	Fonction support	10 661 000		10 661 000	
Totaux		10 661 000	221 109 000	231 770 000	

Industries audiovisuelles

Programme n° 712 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		10 661 000	11 316 000		10 661 000	11 316 000
Subventions pour charges de service public		10 661 000	11 316 000		10 661 000	11 316 000
Titre 6. Dépenses d'intervention		221 109 000	224 437 000		221 109 000	224 437 000
Transferts aux entreprises		221 109 000	224 437 000		221 109 000	224 437 000
Totaux		231 770 000	235 753 000		231 770 000	235 753 000

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK, and the number of people with a mental health problem who are in contact with mental health services has also increased (Mental Health Act 1983, 1990, 1994, 1997, 2003, 2007, 2010).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with a mental health problem, and to reduce the stigma and discrimination that they experience. This has led to a number of initiatives, including the Mental Health Act 1983, the Mental Health Act 1990, the Mental Health Act 1994, the Mental Health Act 1997, the Mental Health Act 2003, the Mental Health Act 2007, and the Mental Health Act 2010.

The Mental Health Act 2010 is the most recent of these initiatives, and it aims to improve the lives of people with a mental health problem, and to reduce the stigma and discrimination that they experience. It does this by introducing a number of new provisions, including the right to be consulted about one's care, the right to be consulted about one's placement, and the right to be consulted about one's treatment.

The Mental Health Act 2010 also introduces a number of new provisions that aim to improve the lives of people with a mental health problem, and to reduce the stigma and discrimination that they experience. These provisions include the right to be consulted about one's care, the right to be consulted about one's placement, and the right to be consulted about one's treatment.

The Mental Health Act 2010 also introduces a number of new provisions that aim to improve the lives of people with a mental health problem, and to reduce the stigma and discrimination that they experience. These provisions include the right to be consulted about one's care, the right to be consulted about one's placement, and the right to be consulted about one's treatment.

The Mental Health Act 2010 also introduces a number of new provisions that aim to improve the lives of people with a mental health problem, and to reduce the stigma and discrimination that they experience. These provisions include the right to be consulted about one's care, the right to be consulted about one's placement, and the right to be consulted about one's treatment.

The Mental Health Act 2010 also introduces a number of new provisions that aim to improve the lives of people with a mental health problem, and to reduce the stigma and discrimination that they experience. These provisions include the right to be consulted about one's care, the right to be consulted about one's placement, and the right to be consulted about one's treatment.

The Mental Health Act 2010 also introduces a number of new provisions that aim to improve the lives of people with a mental health problem, and to reduce the stigma and discrimination that they experience. These provisions include the right to be consulted about one's care, the right to be consulted about one's placement, and the right to be consulted about one's treatment.

The Mental Health Act 2010 also introduces a number of new provisions that aim to improve the lives of people with a mental health problem, and to reduce the stigma and discrimination that they experience. These provisions include the right to be consulted about one's care, the right to be consulted about one's placement, and the right to be consulted about one's treatment.

PROGRAMME 713 : SOUTIEN À L'EXPRESSION RADIOPHONIQUE LOCALE

MINISTRE CONCERNÉ :

RENAUD DONNEDIEU DE VABRES, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Soutien à l'expression radiophonique locale

Programme n° 713 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Soutien à l'expression radiophonique locale		24 003 600	24 003 600	
02	Fonction support	96 400		96 400	
Totaux		96 400	24 003 600	24 100 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Soutien à l'expression radiophonique locale		24 003 600	24 003 600	
02	Fonction support	96 400		96 400	
Totaux		96 400	24 003 600	24 100 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Soutien à l'expression radiophonique locale		23 655 000	23 655 000	
02	Fonction support	95 000		95 000	
Totaux		95 000	23 655 000	23 750 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Soutien à l'expression radiophonique locale		23 655 000	23 655 000	
02	Fonction support	95 000		95 000	
Totaux		95 000	23 655 000	23 750 000	

Soutien à l'expression radiophonique locale

Programme n° 713 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		95 000	96 400		95 000	96 400
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		95 000	96 400		95 000	96 400
Titre 6. Dépenses d'intervention		23 655 000	24 003 600		23 655 000	24 003 600
Transferts aux entreprises		23 655 000	24 003 600		23 655 000	24 003 600
Totaux		23 750 000	24 100 000		23 750 000	24 100 000

CONTRÔLE ET SANCTION AUTOMATISÉS DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

ÉQUILIBRE DU COMPTE, ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES ET RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Programme	Ministre intéressé	Recettes	Crédits		Solde
			Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Radars	Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer		116 000 000		
				116 000 000	
Fichier national du permis de conduire	Ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire		24 000 000		
				24 000 000	
Totaux des autorisations d'engagement			140 000 000		
Totaux		140 000 000	140 000 000		0

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR LIGNE

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
01 Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	140 000 000	140 000 000
02 Recettes diverses ou accidentelles		
Totaux	140 000 000	140 000 000

CONTRÔLE ET SANCTION AUTOMATISÉS DES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

RECETTES ET CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
751 Radars (libellé modifié)	131 000 000	116 000 000		131 000 000	116 000 000	
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	50 000 000	62 000 000		50 000 000	62 000 000	
Titre 5 Dépenses d'investissement	70 000 000	54 000 000		70 000 000	54 000 000	
Titre 6 Dépenses d'intervention	11 000 000			11 000 000		
752 Fichier national du permis de conduire	9 000 000	24 000 000		9 000 000	24 000 000	
Titre 3 Dépenses de fonctionnement		9 000 000			9 000 000	
Titre 5 Dépenses d'investissement	9 000 000	15 000 000		9 000 000	15 000 000	

PROGRAMME 751 : RADARS

MINISTRE CONCERNÉ :
DOMINIQUE PERBEN, MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Radars

Programme n° 751 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Radars	62 000 000	54 000 000	116 000 000	
Totaux		62 000 000	54 000 000	116 000 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Radars	62 000 000	54 000 000	116 000 000	
Totaux		62 000 000	54 000 000	116 000 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Radars	50 000 000	70 000 000		120 000 000	
02	Aide au financement du permis de conduire des jeunes			11 000 000	11 000 000	
Totaux		50 000 000	70 000 000	11 000 000	131 000 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Radars	50 000 000	70 000 000		120 000 000	
02	Aide au financement du permis de conduire des jeunes			11 000 000	11 000 000	
Totaux		50 000 000	70 000 000	11 000 000	131 000 000	

Radars

Programme n° 751 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		50 000 000	62 000 000		50 000 000	62 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		50 000 000	62 000 000		50 000 000	62 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement		70 000 000	54 000 000		70 000 000	54 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		70 000 000	54 000 000		70 000 000	54 000 000
Titre 6. Dépenses d'intervention		11 000 000			11 000 000	
Transferts aux ménages		11 000 000			11 000 000	
Totaux		131 000 000	116 000 000		131 000 000	116 000 000

PROGRAMME 752 : FICHER NATIONAL DU PERMIS DE CONDUIRE

MINISTRE CONCERNÉ :
NICOLAS SARKOZY, MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Fichier national du permis de conduire

Programme n° 752 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Fichier national du permis de conduire	9 000 000	15 000 000	24 000 000	
Totaux		9 000 000	15 000 000	24 000 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Fichier national du permis de conduire	9 000 000	15 000 000	24 000 000	
Totaux		9 000 000	15 000 000	24 000 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 5 Dépenses d'investissement	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Fichier national du permis de conduire	9 000 000	
Totaux		9 000 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 5 Dépenses d'investissement	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Fichier national du permis de conduire	9 000 000	
Totaux		9 000 000	

Fichier national du permis de conduire

Programme n° 752 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement			9 000 000			9 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			9 000 000			9 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement		9 000 000	15 000 000		9 000 000	15 000 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		9 000 000	15 000 000		9 000 000	15 000 000
Totaux		9 000 000	24 000 000		9 000 000	24 000 000

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

RECETTES ET CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE, ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES
ET RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Programme	Ministre intéressé	Recettes	Crédits		Solde
			Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Développement agricole et rural pluriannuel	Ministre de l'agriculture et de la pêche		87 950 000	87 950 000	
			10 050 000	10 050 000	
Innovation et partenariat	Ministre de l'agriculture et de la pêche		10 050 000	10 050 000	
Totaux des autorisations d'engagement			98 000 000	98 000 000	
Totaux		98 000 000	98 000 000	98 000 000	0

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR LIGNE

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
01 Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles	96 000 000	98 000 000
02 Produits résultant de la liquidation de l'Agence de développement agricole et rural	39 460 000	
Totaux	135 460 000	98 000 000

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

RECETTES ET CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
775 Développement agricole et rural pluriannuel (libellé modifié)	135 460 000	87 950 000		110 900 000	87 950 000	
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	500 000	200 000		500 000	200 000	
Titre 6 Dépenses d'intervention	134 960 000	87 750 000		110 400 000	87 750 000	
776 Innovation et partenariat (nouveau)		10 050 000			10 050 000	
Titre 3 Dépenses de fonctionnement		300 000			300 000	
Titre 6 Dépenses d'intervention		9 750 000			9 750 000	

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (19.5% of the population).

There are a number of reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of the main reasons is that people are living longer. The life expectancy at birth in the UK is now 78 years for men and 82 years for women. This is a significant increase from the 1950s, when life expectancy at birth was 71 years for men and 76 years for women.

Another reason why the number of people aged 65 and over has increased is that people are having children later in life. This means that there are more people in the 65-74 age group than there were in the 1950s. In addition, there are more people in the 75-84 age group than there were in the 1950s.

There are a number of reasons why people are living longer. One of the main reasons is that people are eating healthier diets. They are eating more fruits and vegetables and less fat and sugar. They are also exercising more. This helps to keep them healthy and active for longer.

Another reason why people are living longer is that they are getting better medical care. They are taking more medicines and having more operations. This helps to keep them healthy and active for longer. In addition, they are living in better environments. They are living in cleaner air and water, and they are living in safer homes.

There are a number of reasons why people are having children later in life. One of the main reasons is that they are waiting until they are financially stable. They are waiting until they have a good job and a good income. This means that they can afford to have children.

Another reason why people are having children later in life is that they are waiting until they are emotionally ready. They are waiting until they have a good relationship with their partner. This means that they can have children in a happy and healthy environment.

There are a number of reasons why there are more people in the 65-74 age group than there were in the 1950s. One of the main reasons is that people are living longer. They are living longer because they are eating healthier diets, exercising more, and getting better medical care.

Another reason why there are more people in the 65-74 age group than there were in the 1950s is that people are having children later in life. This means that there are more people in the 65-74 age group than there were in the 1950s. In addition, there are more people in the 75-84 age group than there were in the 1950s.

There are a number of reasons why there are more people in the 75-84 age group than there were in the 1950s. One of the main reasons is that people are living longer. They are living longer because they are eating healthier diets, exercising more, and getting better medical care.

Another reason why there are more people in the 75-84 age group than there were in the 1950s is that people are having children later in life. This means that there are more people in the 75-84 age group than there were in the 1950s. In addition, there are more people in the 85-94 age group than there were in the 1950s.

There are a number of reasons why there are more people in the 85-94 age group than there were in the 1950s. One of the main reasons is that people are living longer. They are living longer because they are eating healthier diets, exercising more, and getting better medical care.

Another reason why there are more people in the 85-94 age group than there were in the 1950s is that people are having children later in life. This means that there are more people in the 85-94 age group than there were in the 1950s. In addition, there are more people in the 95-104 age group than there were in the 1950s.

PROGRAMME 775 : DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL PLURIANNUEL

MINISTRE CONCERNÉ : DOMINIQUE BUSSEREAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Développement agricole et rural pluriannuel

Programme n° 775 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Développement agricole et rural pluriannuel (libellé modifié)		87 750 000	87 750 000	
01-01 Développement agricole et rural pluriannuel, hors engagements de l'Agence de développement agricole et rural		87 750 000	87 750 000	
02 Fonction support	200 000		200 000	
Totaux	200 000	87 750 000	87 950 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Développement agricole et rural pluriannuel (libellé modifié)		87 750 000	87 750 000	
01-01 Développement agricole et rural pluriannuel, hors engagements de l'Agence de développement agricole et rural		87 750 000	87 750 000	
02 Fonction support	200 000		200 000	
Totaux	200 000	87 750 000	87 950 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Développement agricole et rural		134 960 000	134 960 000	
01-01	Développement agricole et rural, hors engagements de l'Agence de développement agricole et rural		95 500 000	95 500 000	
01-02	Développement agricole et rural : reprise des engagements de l'Agence de développement agricole et rural		39 460 000	39 460 000	
02	Fonction support	500 000		500 000	
Totaux		500 000	134 960 000	135 460 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Développement agricole et rural		110 400 000	110 400 000	
01-01	Développement agricole et rural, hors engagements de l'Agence de développement agricole et rural		76 400 000	76 400 000	
01-02	Développement agricole et rural : reprise des engagements de l'Agence de développement agricole et rural		34 000 000	34 000 000	
02	Fonction support	500 000		500 000	
Totaux		500 000	110 400 000	110 900 000	

Développement agricole et rural pluriannuel

Programme n° 775 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		500 000	200 000		500 000	200 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		500 000	200 000		500 000	200 000
Titre 6. Dépenses d'intervention		134 960 000	87 750 000		110 400 000	87 750 000
Transferts aux autres collectivités		134 960 000	87 750 000		110 400 000	87 750 000
Totaux		135 460 000	87 950 000		110 900 000	87 950 000

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (19.5% of the population).

There are a number of reasons why the number of people aged 65 and over is increasing. One of the main reasons is that people are living longer. The life expectancy at birth in the UK is 77 years for men and 81 years for women. This is an increase from 71 years for men and 75 years for women in 1950. The increase in life expectancy is due to a number of factors, including improvements in diet, lifestyle, and medical care.

Another reason why the number of people aged 65 and over is increasing is that people are having children later in life. This is due to a number of factors, including the fact that women are having children later in life, and the fact that men are having children later in life. This is due to a number of factors, including the fact that women are having children later in life, and the fact that men are having children later in life.

There are a number of challenges that the UK faces as a result of the increasing number of people aged 65 and over. One of the main challenges is that the number of people aged 65 and over is increasing faster than the number of people aged 15 and under. This is due to a number of factors, including the fact that people are living longer, and the fact that people are having children later in life.

Another challenge is that the number of people aged 65 and over is increasing faster than the number of people aged 15 and under. This is due to a number of factors, including the fact that people are living longer, and the fact that people are having children later in life. This is due to a number of factors, including the fact that people are living longer, and the fact that people are having children later in life.

There are a number of ways in which the UK can address these challenges. One of the main ways is to improve the quality of life for people aged 65 and over. This can be done by a number of ways, including by improving the quality of care for people aged 65 and over, and by improving the quality of life for people aged 65 and over.

Another way is to improve the quality of life for people aged 65 and over. This can be done by a number of ways, including by improving the quality of care for people aged 65 and over, and by improving the quality of life for people aged 65 and over. This can be done by a number of ways, including by improving the quality of care for people aged 65 and over, and by improving the quality of life for people aged 65 and over.

There are a number of ways in which the UK can address these challenges. One of the main ways is to improve the quality of life for people aged 65 and over. This can be done by a number of ways, including by improving the quality of care for people aged 65 and over, and by improving the quality of life for people aged 65 and over.

Another way is to improve the quality of life for people aged 65 and over. This can be done by a number of ways, including by improving the quality of care for people aged 65 and over, and by improving the quality of life for people aged 65 and over. This can be done by a number of ways, including by improving the quality of care for people aged 65 and over, and by improving the quality of life for people aged 65 and over.

There are a number of ways in which the UK can address these challenges. One of the main ways is to improve the quality of life for people aged 65 and over. This can be done by a number of ways, including by improving the quality of care for people aged 65 and over, and by improving the quality of life for people aged 65 and over.

Another way is to improve the quality of life for people aged 65 and over. This can be done by a number of ways, including by improving the quality of care for people aged 65 and over, and by improving the quality of life for people aged 65 and over. This can be done by a number of ways, including by improving the quality of care for people aged 65 and over, and by improving the quality of life for people aged 65 and over.

There are a number of ways in which the UK can address these challenges. One of the main ways is to improve the quality of life for people aged 65 and over. This can be done by a number of ways, including by improving the quality of care for people aged 65 and over, and by improving the quality of life for people aged 65 and over.

Another way is to improve the quality of life for people aged 65 and over. This can be done by a number of ways, including by improving the quality of care for people aged 65 and over, and by improving the quality of life for people aged 65 and over. This can be done by a number of ways, including by improving the quality of care for people aged 65 and over, and by improving the quality of life for people aged 65 and over.

PROGRAMME 776 : INNOVATION ET PARTENARIAT

MINISTRE CONCERNÉ : DOMINIQUE BUSSEREAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Innovation et partenariat

Programme n° 776 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Innovation et partenariat (nouveau)		9 750 000	9 750 000	
02	Fonction support (nouveau)	300 000		300 000	
Totaux		300 000	9 750 000	10 050 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01	Innovation et partenariat (nouveau)		9 750 000	9 750 000	
02	Fonction support (nouveau)	300 000		300 000	
Totaux		300 000	9 750 000	10 050 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement			300 000			300 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			300 000			300 000
Titre 6. Dépenses d'intervention			9 750 000			9 750 000
Transferts aux autres collectivités			9 750 000			9 750 000
Totaux			10 050 000			10 050 000

ÉQUILIBRE DU COMPTE, ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES ET RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Programme	Ministre intéressé	Recettes	Crédits		Solde
			Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Contribution au désendettement de l'État	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		75 000 000		
				75 000 000	
Dépenses immobilières	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		425 000 000		
				425 000 000	
Totaux des autorisations d'engagement			500 000 000		
Totaux		500 000 000	500 000 000		0

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR LIGNE

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
01 Produits des cessions immobilières	479 000 000	500 000 000
Totaux	479 000 000	500 000 000

GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

RECETTES ET CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
721 Contribution au désendettement de l'État (libellé modifié)	479 000 000	75 000 000		479 000 000	75 000 000	
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	139 000 000	75 000 000		139 000 000	75 000 000	
Titre 5 Dépenses d'investissement	340 000 000			340 000 000		
722 Dépenses immobilières (nouveau)		425 000 000	300 000		425 000 000	300 000
Titre 5 Dépenses d'investissement		425 000 000	300 000		425 000 000	300 000

of the study. The study was approved by the ethics committees of the University of Liverpool and the University of Hull. The study was conducted in accordance with the Declaration of Helsinki.

2. Methods

2.1. Subjects

Forty-two young, healthy, male participants were recruited from the University of Liverpool and the University of Hull. The participants were screened for any medical conditions that might affect the study. The participants were given a verbal explanation of the study and gave their informed consent to participate.

2.2. Procedure

The participants were familiarized with the apparatus and the procedure. They were then randomly assigned to one of two groups: the control group and the intervention group. The control group performed the control task, and the intervention group performed the intervention task.

2.3. Apparatus

The participants performed the tasks on a computer. The control task was a simple reaction time task, and the intervention task was a more complex task that required the participants to respond to different stimuli.

2.4. Data analysis

The data were analyzed using a two-way ANOVA with group (control and intervention) and task (control and intervention) as the independent variables. The dependent variables were the reaction times and the error rates.

2.5. Results

The results showed that the intervention group had significantly faster reaction times than the control group in the intervention task. There were no significant differences in reaction times between the groups in the control task.

2.6. Discussion

The results of this study suggest that the intervention task is more effective than the control task in improving reaction times. This may be due to the more complex nature of the intervention task, which requires the participants to respond to different stimuli.

2.7. Conclusion

The study concludes that the intervention task is more effective than the control task in improving reaction times. This suggests that more complex tasks may be more effective in improving reaction times.

PROGRAMME 721 : CONTRIBUTION AU DÉSENETTEMENT DE L'ÉTAT

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-FRANÇOIS COPÉ, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Contribution au désendettement de l'État

Programme n° 721 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2007
01	Contribution au désendettement de l'État	75 000 000	
Totaux		75 000 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Fonds de concours attendus en 2007
01	Contribution au désendettement de l'État	75 000 000	
Totaux		75 000 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Contribution au désendettement de l'État	139 000 000		139 000 000	
02	Dépenses immobilières		340 000 000	340 000 000	
Totaux		139 000 000	340 000 000	479 000 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Contribution au désendettement de l'État	139 000 000		139 000 000	
02	Dépenses immobilières		340 000 000	340 000 000	
Totaux		139 000 000	340 000 000	479 000 000	

Contribution au désendettement de l'État

Programme n° 721 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		139 000 000	75 000 000		139 000 000	75 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		139 000 000	75 000 000		139 000 000	75 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement		340 000 000			340 000 000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		340 000 000			340 000 000	
Totaux		479 000 000	75 000 000		479 000 000	75 000 000

PROGRAMME 722 : DÉPENSES IMMOBILIÈRES

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-FRANÇOIS COPÉ, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Dépenses immobilières

Programme n° 722 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 5 Dépenses d'investissement	Fonds de concours attendus en 2007
01	Dépenses immobilières (nouveau)	425 000 000	300 000
Totaux		425 000 000	300 000

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 5 Dépenses d'investissement	Fonds de concours attendus en 2007
01	Dépenses immobilières (nouveau)	425 000 000	300 000
Totaux		425 000 000	300 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 5. Dépenses d'investissement			425 000 000			425 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat			425 000 000			425 000 000
Totaux hors fonds de concours prévus			425 000 000			425 000 000
Fonds de concours			300 000			300 000
Totaux y compris fonds de concours prévus			425 300 000			425 300 000

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

RECETTES ET CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE, ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES
ET RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Programme	Ministre intéressé	Recettes	Crédits		Solde
			Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		1 400 000 000		
				1 400 000 000	
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		3 600 000 000		
				3 600 000 000	
Totaux des autorisations d'engagement			5 000 000 000		
Totaux		5 000 000 000	5 000 000 000		0

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR LIGNE

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
01 Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	9 970 000 000	4 970 000 000
02 Reversement de produits, sous toutes formes, résultant des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État	4 000 000 000	
03 Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation	10 000 000	10 000 000
04 Remboursement de créances rattachées à des participations financières	10 000 000	10 000 000
05 Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale	10 000 000	10 000 000
06 Versement du budget général		
Totaux	14 000 000 000	5 000 000 000

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

RECETTES ET CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
731 Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État (libellé modifié)	14 000 000 000	1 400 000 000		14 000 000 000	1 400 000 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières	14 000 000 000	1 400 000 000		14 000 000 000	1 400 000 000	
732 Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État (nouveau)		3 600 000 000			3 600 000 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières		3 600 000 000			3 600 000 000	

PROGRAMME 731 : OPÉRATIONS EN CAPITAL INTÉRESSANT LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés	1 300 000 000	
03 Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		
04 Autres investissements financiers de nature patrimoniale		
05 Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	100 000 000	
Totaux	1 400 000 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés	1 300 000 000	
03 Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		
04 Autres investissements financiers de nature patrimoniale		
05 Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	100 000 000	
Totaux	1 400 000 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés	1 900 000 000	
02 Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	11 950 000 000	
03 Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		
04 Autres investissements financiers de nature patrimoniale		
05 Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	150 000 000	
Totaux	14 000 000 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés	1 900 000 000	
02 Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	11 950 000 000	
03 Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		
04 Autres investissements financiers de nature patrimoniale		
05 Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	150 000 000	
Totaux	14 000 000 000	

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		14 000 000 000	1 400 000 000		14 000 000 000	1 400 000 000
Dotations en fonds propres		12 550 000 000			12 550 000 000	
Dépenses de participations financières		1 450 000 000	1 400 000 000		1 450 000 000	1 400 000 000
Totaux		14 000 000 000	1 400 000 000		14 000 000 000	1 400 000 000

PROGRAMME 732 : DÉSENETTEMENT DE L'ÉTAT ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01	Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État (nouveau)	3 600 000 000	
Totaux		3 600 000 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01	Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État (nouveau)	3 600 000 000	
Totaux		3 600 000 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			3 600 000 000			3 600 000 000
Dépenses de participations financières			3 600 000 000			3 600 000 000
Totaux			3 600 000 000			3 600 000 000

PENSIONS

PENSIONS

RECETTES ET CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE, ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES
ET RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Ministre intéressé	Recettes	Crédits	Solde
			Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
Section 1. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité		41 898 208 548	42 098 208 548	-200 000 000
Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		42 098 208 548 42 098 208 548	
Section 2. Ouvriers des établissements industriels de l'État		1 708 379 000	1 708 379 000	0
Ouvriers des établissements industriels de l'État	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		1 708 379 000 1 708 379 000	
Section 3. Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions		2 973 466 889	2 973 466 889	0
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		2 973 466 889 2 973 466 889	
Totaux des autorisations d'engagement			46 780 054 437	
Totaux		46 580 054 437	46 780 054 437	-200 000 000

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR SECTION ET LIGNE

Section / Ligne	LFI 2006	LFI 2007
Section 1. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	41 633 400 000	41 898 208 548
01 Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils (hors agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière)	3 849 524 199	3 879 940 142
02 Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils : agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière		
03 Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils : validation des services auxiliaires	175 700 000	175 700 000
04 Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils : primes et indemnités		
08 Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels militaires (hors agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière)	596 500 000	605 994 542
09 Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels militaires : agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière		
10 Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels militaires : validation des services auxiliaires		
11 Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels militaires : primes et indemnités		
15 Retenues pour pensions civiles et militaires : contribution de France Télécom	218 000 000	216 256 000
19 Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils : retenues sur cotisations salariales pour agents à temps partiel (loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites) ou en cessation progressive d'activité ayant opté pour une cotisation à taux plein (hors agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière)		
20 Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils : retenues sur cotisations salariales pour agents à temps partiel (loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites) ou en cessation progressive d'activité ayant opté pour une cotisation à taux plein : agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière		
23 Retenues pour pensions civiles et militaires : personnels civils : rachats de périodes d'études		
26 Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels civils (hors agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière)	22 441 367 514	22 848 956 820
27 Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels civils : agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière	837 000 000	1 111 925 000
28 Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels civils : allocation temporaire d'invalidité	136 276 193	140 003 978
29 Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels civils : primes et indemnités		
33 Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels militaires (hors agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière)	7 563 032 094	7 764 089 373
34 Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels militaires : agents propres des offices ou établissements de l'État dotés de l'autonomie financière		5 000 000
35 Contributions pour pensions civiles et militaires : personnels militaires : primes et indemnités		
39 Contributions pour pensions civiles et militaires : contribution de France Télécom	1 065 000 000	1 056 480 000
42 Transferts et compensations : versement de l'établissement public prévu à l'article 46 de la loi de finances pour 1997 (n° 96-1181 du 30 décembre 1996) : Établissement de gestion de la contribution exceptionnelle de France Télécom	1 359 500 000	395 413 489
45 Transferts et compensations : versement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), au titre de la majoration du minimum vieillesse : personnels civils	1 000 000	1 000 000
46 Transferts et compensations : versement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), au titre de la majoration du minimum vieillesse : personnels militaires		
48 Transferts et compensations : validation des services auxiliaires : personnels civils	50 100 000	91 700 000
49 Transferts et compensations : validation des services auxiliaires : personnels militaires		
52 Transferts et compensations : compensations inter-régimes au titre de la compensation généralisée et de la compensation spécifique vieillesse : personnels civils		

PENSIONS

RECETTES ET CRÉDITS

Section / Ligne	LFI 2006	LFI 2007
53 Transferts et compensations : compensations inter-régimes au titre de la compensation généralisée et de la compensation spécifique vieillesse : personnels militaires	236 600 000	162 549 204
57 La Poste : contribution aux charges de pensions	3 103 800 000	3 283 200 000
60 Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels civils		
61 Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels militaires		
65 Recettes diverses : autres		160 000 000
Section 2. Ouvriers des établissements industriels de l'État	1 705 340 000	1 708 379 000
71 Cotisations salariales et patronales	470 150 000	463 730 000
72 Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE)	1 088 210 000	1 113 780 000
73 Compensations inter-régimes généralisée et spécifique	142 000 000	125 000 000
74 Recettes diverses	4 980 000	5 869 000
Section 3. Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	2 911 543 208	2 973 466 889
81 Financement de la retraite du combattant : participation du budget général	639 110 000	778 000 000
82 Financement de la retraite du combattant : autres moyens		
83 Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : participation du budget général	2 688 287	1 018 889
84 Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : autres moyens		
85 Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire : participation du budget général		
86 Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire : autres moyens		
87 Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général	2 143 030 000	2 052 000 000
88 Financement des pensions militaires d'invalidité : autres moyens		
89 Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : participation du budget général	13 930 000	13 700 000
90 Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : autres moyens		
91 Financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs : participation du budget général	100 000 000	116 000 000
92 Financement des pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien : participation du budget général	130 000	130 000
93 Financement des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident : participation du budget général	11 854 921	11 818 000
94 Financement des pensions de l'ORTF : participation du budget général	800 000	800 000
Totaux	46 250 283 208	46 580 054 437

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION, PROGRAMME ET TITRE

Section / Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
Section 1. Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité						
741 Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	40 633 400 000	42 098 208 548		40 633 400 000	42 098 208 548	
Titre 2 Dépenses de personnel	38 075 300 000	42 098 208 548		38 075 300 000	42 098 208 548	
Titre 3 Dépenses de fonctionnement		0			0	
Titre 6 Dépenses d'intervention	2 558 100 000			2 558 100 000		
Section 2. Ouvriers des établissements industriels de l'État						
742 Ouvriers des établissements industriels de l'État	1 705 340 000	1 708 379 000		1 705 340 000	1 708 379 000	
Titre 2 Dépenses de personnel	1 696 140 000	1 699 719 000		1 696 140 000	1 699 719 000	
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	8 200 000	8 660 000		8 200 000	8 660 000	
Titre 6 Dépenses d'intervention	1 000 000			1 000 000		
Section 3. Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions						
743 Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	2 911 543 208	2 973 466 889		2 911 543 208	2 973 466 889	
Titre 2 Dépenses de personnel	13 930 000	13 700 000		13 930 000	13 700 000	
Titre 6 Dépenses d'intervention	2 897 613 208	2 959 766 889		2 897 613 208	2 959 766 889	

the same time, the fact that the *W. marmoratus* population is not as genetically diverse as the *W. marmoratus* population from the same region in the 1980s (O'Connell *et al.* 2002) may be due to the effects of genetic drift.

There are several reasons why genetic drift may have occurred in the *W. marmoratus* population. First, the population may have been small in the 1990s. Second, the population may have been isolated from other populations. Third, the population may have been isolated from other populations for a long time. Fourth, the population may have been isolated from other populations for a short time. Fifth, the population may have been isolated from other populations for a very short time. Sixth, the population may have been isolated from other populations for a very long time. Seventh, the population may have been isolated from other populations for a very short time. Eighth, the population may have been isolated from other populations for a very long time. Ninth, the population may have been isolated from other populations for a very short time. Tenth, the population may have been isolated from other populations for a very long time.

Genetic drift is a random process that can lead to the loss of genetic diversity in a population. It is most likely to occur in small populations, and it is more likely to occur in populations that are isolated from other populations. Genetic drift can also occur in populations that are not isolated from other populations, but it is less likely to occur in these populations. Genetic drift can lead to the fixation of alleles, which means that all individuals in the population have the same allele for a particular gene.

In the case of the *W. marmoratus* population, genetic drift may have occurred because the population was small in the 1990s. The population may have been isolated from other populations, and it may have been isolated from other populations for a long time. Genetic drift may also have occurred because the population was not as genetically diverse as the *W. marmoratus* population from the same region in the 1980s.

Genetic drift is a random process that can lead to the loss of genetic diversity in a population. It is most likely to occur in small populations, and it is more likely to occur in populations that are isolated from other populations. Genetic drift can also occur in populations that are not isolated from other populations, but it is less likely to occur in these populations. Genetic drift can lead to the fixation of alleles, which means that all individuals in the population have the same allele for a particular gene.

In the case of the *W. marmoratus* population, genetic drift may have occurred because the population was small in the 1990s. The population may have been isolated from other populations, and it may have been isolated from other populations for a long time. Genetic drift may also have occurred because the population was not as genetically diverse as the *W. marmoratus* population from the same region in the 1980s.

Genetic drift is a random process that can lead to the loss of genetic diversity in a population. It is most likely to occur in small populations, and it is more likely to occur in populations that are isolated from other populations. Genetic drift can also occur in populations that are not isolated from other populations, but it is less likely to occur in these populations. Genetic drift can lead to the fixation of alleles, which means that all individuals in the population have the same allele for a particular gene.

In the case of the *W. marmoratus* population, genetic drift may have occurred because the population was small in the 1990s. The population may have been isolated from other populations, and it may have been isolated from other populations for a long time. Genetic drift may also have occurred because the population was not as genetically diverse as the *W. marmoratus* population from the same region in the 1980s.

Genetic drift is a random process that can lead to the loss of genetic diversity in a population. It is most likely to occur in small populations, and it is more likely to occur in populations that are isolated from other populations. Genetic drift can also occur in populations that are not isolated from other populations, but it is less likely to occur in these populations. Genetic drift can lead to the fixation of alleles, which means that all individuals in the population have the same allele for a particular gene.

In the case of the *W. marmoratus* population, genetic drift may have occurred because the population was small in the 1990s. The population may have been isolated from other populations, and it may have been isolated from other populations for a long time. Genetic drift may also have occurred because the population was not as genetically diverse as the *W. marmoratus* population from the same region in the 1980s.

PROGRAMME 741 : PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE ET ALLOCATIONS TEMPORAIRES D'INVALIDITÉ

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-FRANÇOIS COPÉ, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	33 396 779 949	0	33 396 779 949	
02 Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	8 563 000 000	0	8 563 000 000	
03 Allocations temporaires d'invalidité	138 428 599	0	138 428 599	
Totaux	42 098 208 548	0	42 098 208 548	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	33 396 779 949	0	33 396 779 949	
02 Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	8 563 000 000	0	8 563 000 000	
03 Allocations temporaires d'invalidité	138 428 599	0	138 428 599	
Totaux	42 098 208 548	0	42 098 208 548	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	29 616 200 000	2 508 100 000	32 124 300 000	
02	Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	8 323 000 000	50 000 000	8 373 000 000	
03	Allocations temporaires d'invalidité	136 100 000		136 100 000	
Totaux		38 075 300 000	2 558 100 000	40 633 400 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Fonctionnaires civils relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	29 616 200 000	2 508 100 000	32 124 300 000	
02	Militaires relevant du code des pensions civiles et militaires de retraite	8 323 000 000	50 000 000	8 373 000 000	
03	Allocations temporaires d'invalidité	136 100 000		136 100 000	
Totaux		38 075 300 000	2 558 100 000	40 633 400 000	

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Programme n° 741

CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 2. Dépenses de personnel		38 075 300 000	42 098 208 548		38 075 300 000	42 098 208 548
Cotisations et contributions sociales		38 075 300 000	42 098 208 548		38 075 300 000	42 098 208 548
Titre 3. Dépenses de fonctionnement			0			0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel			0			0
Titre 6. Dépenses d'intervention		2 558 100 000			2 558 100 000	
Transferts aux autres collectivités		2 558 100 000			2 558 100 000	
Totaux		40 633 400 000	42 098 208 548		40 633 400 000	42 098 208 548

the 1990s, the number of people aged 65 and over has increased from 11.5 million to 16.5 million, and the number of people aged 75 and over has increased from 4.5 million to 7.5 million. The number of people aged 85 and over has increased from 1.5 million to 2.5 million. The number of people aged 95 and over has increased from 0.5 million to 1.0 million.

The number of people aged 65 and over is projected to increase to 21.5 million by 2025, and the number of people aged 75 and over is projected to increase to 11.5 million. The number of people aged 85 and over is projected to increase to 4.5 million, and the number of people aged 95 and over is projected to increase to 2.5 million.

The number of people aged 65 and over is projected to increase to 26.5 million by 2050, and the number of people aged 75 and over is projected to increase to 16.5 million. The number of people aged 85 and over is projected to increase to 7.5 million, and the number of people aged 95 and over is projected to increase to 4.5 million.

The number of people aged 65 and over is projected to increase to 31.5 million by 2075, and the number of people aged 75 and over is projected to increase to 21.5 million. The number of people aged 85 and over is projected to increase to 11.5 million, and the number of people aged 95 and over is projected to increase to 7.5 million.

The number of people aged 65 and over is projected to increase to 36.5 million by 2000, and the number of people aged 75 and over is projected to increase to 26.5 million. The number of people aged 85 and over is projected to increase to 16.5 million, and the number of people aged 95 and over is projected to increase to 11.5 million.

The number of people aged 65 and over is projected to increase to 41.5 million by 2025, and the number of people aged 75 and over is projected to increase to 31.5 million. The number of people aged 85 and over is projected to increase to 21.5 million, and the number of people aged 95 and over is projected to increase to 16.5 million.

The number of people aged 65 and over is projected to increase to 46.5 million by 2050, and the number of people aged 75 and over is projected to increase to 36.5 million. The number of people aged 85 and over is projected to increase to 26.5 million, and the number of people aged 95 and over is projected to increase to 21.5 million.

The number of people aged 65 and over is projected to increase to 51.5 million by 2075, and the number of people aged 75 and over is projected to increase to 41.5 million. The number of people aged 85 and over is projected to increase to 31.5 million, and the number of people aged 95 and over is projected to increase to 26.5 million.

The number of people aged 65 and over is projected to increase to 56.5 million by 2000, and the number of people aged 75 and over is projected to increase to 46.5 million. The number of people aged 85 and over is projected to increase to 36.5 million, and the number of people aged 95 and over is projected to increase to 31.5 million.

PROGRAMME 742 : OUVRIERS DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-FRANÇOIS COPÉ, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Prestations vieillesse et invalidité	1 515 630 000		1 515 630 000	
02 Cessations anticipées d'activité	122 470 000		122 470 000	
03 Autres dépenses spécifiques	1 800 000	60 000	1 860 000	
04 Gestion du régime		8 600 000	8 600 000	
05 Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	59 819 000		59 819 000	
Totaux	1 699 719 000	8 660 000	1 708 379 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Prestations vieillesse et invalidité	1 515 630 000		1 515 630 000	
02 Cessations anticipées d'activité	122 470 000		122 470 000	
03 Autres dépenses spécifiques	1 800 000	60 000	1 860 000	
04 Gestion du régime		8 600 000	8 600 000	
05 Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	59 819 000		59 819 000	
Totaux	1 699 719 000	8 660 000	1 708 379 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Prestations vieillesse et invalidité	1 508 300 000			1 508 300 000	
02	Cessations anticipées d'activité	127 900 000			127 900 000	
03	Autres dépenses spécifiques	1 000 000		1 000 000	2 000 000	
04	Gestion du régime		8 200 000		8 200 000	
05	Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	58 940 000			58 940 000	
Totaux		1 696 140 000	8 200 000	1 000 000	1 705 340 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01	Prestations vieillesse et invalidité	1 508 300 000			1 508 300 000	
02	Cessations anticipées d'activité	127 900 000			127 900 000	
03	Autres dépenses spécifiques	1 000 000		1 000 000	2 000 000	
04	Gestion du régime		8 200 000		8 200 000	
05	Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	58 940 000			58 940 000	
Totaux		1 696 140 000	8 200 000	1 000 000	1 705 340 000	

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 2. Dépenses de personnel		1 696 140 000	1 699 719 000		1 696 140 000	1 699 719 000
Cotisations et contributions sociales		1 637 200 000	1 639 900 000		1 637 200 000	1 639 900 000
Prestations sociales et allocations diverses		58 940 000	59 819 000		58 940 000	59 819 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		8 200 000	8 660 000		8 200 000	8 660 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		8 200 000	8 660 000		8 200 000	8 660 000
Titre 6. Dépenses d'intervention		1 000 000			1 000 000	
Transferts aux autres collectivités		1 000 000			1 000 000	
Totaux		1 705 340 000	1 708 379 000		1 705 340 000	1 708 379 000

PROGRAMME 743 : PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE ET AUTRES PENSIONS

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-FRANÇOIS COPÉ, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Reconnaissance de la Nation		779 018 889	779 018 889	
02 Réparation		2 052 000 000	2 052 000 000	
03 Pensions d'Alsace-Lorraine	13 700 000		13 700 000	
04 Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs		116 000 000	116 000 000	
05 Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		130 000	130 000	
06 Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		11 818 000	11 818 000	
07 Pensions de l'ORTF		800 000	800 000	
Totaux	13 700 000	2 959 766 889	2 973 466 889	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
01 Reconnaissance de la Nation		779 018 889	779 018 889	
02 Réparation		2 052 000 000	2 052 000 000	
03 Pensions d'Alsace-Lorraine	13 700 000		13 700 000	
04 Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs		116 000 000	116 000 000	
05 Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		130 000	130 000	
06 Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		11 818 000	11 818 000	
07 Pensions de l'ORTF		800 000	800 000	
Totaux	13 700 000	2 959 766 889	2 973 466 889	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Reconnaissance de la Nation		641 798 287	641 798 287	
02 Réparation		2 143 030 000	2 143 030 000	
03 Pensions d'Alsace-Lorraine	13 930 000		13 930 000	
04 Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs		100 000 000	100 000 000	
05 Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		130 000	130 000	
06 Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		11 854 921	11 854 921	
07 Pensions de l'ORTF		800 000	800 000	
Totaux	13 930 000	2 897 613 208	2 911 543 208	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Reconnaissance de la Nation		641 798 287	641 798 287	
02 Réparation		2 143 030 000	2 143 030 000	
03 Pensions d'Alsace-Lorraine	13 930 000		13 930 000	
04 Allocations de reconnaissance des anciens supplétifs		100 000 000	100 000 000	
05 Pensions des anciens agents du chemin de fer franco-éthiopien		130 000	130 000	
06 Pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident		11 854 921	11 854 921	
07 Pensions de l'ORTF		800 000	800 000	
Totaux	13 930 000	2 897 613 208	2 911 543 208	

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Programme n° 743

CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 2. Dépenses de personnel		13 930 000	13 700 000		13 930 000	13 700 000
Prestations sociales et allocations diverses		13 930 000	13 700 000		13 930 000	13 700 000
Titre 6. Dépenses d'intervention		2 897 613 208	2 959 766 889		2 897 613 208	2 959 766 889
Transferts aux ménages		2 897 613 208	2 959 766 889		2 897 613 208	2 959 766 889
Totaux		2 911 543 208	2 973 466 889		2 911 543 208	2 973 466 889

COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

RÉCAPITULATION DES RECETTES, CRÉDITS ET SOLDES

Désignation des comptes	Évaluation des recettes		Évaluation des crédits		Solde	
	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2006	LFI 2007
			Autorisations d'engagement			
			Crédits de paiement			
Accords monétaires internationaux			0	0		
			0	0	0	0
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	13 600 000 000	14 101 000 000	13 600 000 000	14 153 700 000	0	-52 700 000
Avances à l'audiovisuel public	2 720 540 000	2 790 362 000	2 720 540 000	2 790 362 000	0	0
Avances aux collectivités territoriales	75 053 000 000	78 605 824 606	75 056 800 000	78 348 624 606	-3 800 000	+257 200 000
Prêts à des États étrangers	939 890 000	996 850 000	1 088 660 000	1 194 250 000	+372 630 000	+400 000
			567 260 000	996 450 000		
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	19 150 000	13 120 000	10 950 000	10 930 000	+8 200 000	+2 190 000
			10 950 000	10 930 000		
Totaux des autorisations d'engagement			92 476 950 000	96 497 866 606		
Totaux	92 332 580 000	96 507 156 606	91 955 550 000	96 300 066 606	+377 030 000	+207 090 000

(+ : excédent ; - : charge)

ACCORDS MONÉTAIRES INTERNATIONAUX

ACCORDS MONÉTAIRES INTERNATIONAUX

RECETTES ET CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE, ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES
ET RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Programme	Ministre intéressé	Recettes	Crédits		Solde
			Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		0	0	
Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		0	0	
Relations avec l'Union des Comores	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		0	0	
Totaux des autorisations d'engagement			0		
Totaux			0		0

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR LIGNE

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
01 Remboursements des appels en garantie de convertibilité concernant l'Union monétaire ouest-africaine		
02 Remboursements des appels en garantie de convertibilité concernant l'Union monétaire d'Afrique centrale (nouveau)		
03 Remboursements des appels en garantie de convertibilité concernant l'Union des Comores (nouveau)		
Totaux		

ACCORDS MONÉTAIRES INTERNATIONAUX

RECETTES ET CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
811 Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine (libellé modifié)	0	0		0	0	
Titre 6 Dépenses d'intervention	0	0		0	0	
812 Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale (nouveau)		0			0	
Titre 6 Dépenses d'intervention		0			0	
813 Relations avec l'Union des Comores (nouveau)		0			0	
Titre 6 Dépenses d'intervention		0			0	

PROGRAMME 811 : RELATIONS AVEC L'UNION MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine

Programme n° 811 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Fonds de concours attendus en 2007
01	Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine (libellé modifié)	0	
Totaux		0	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Fonds de concours attendus en 2007
01	Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine (libellé modifié)	0	
Totaux		0	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Relations avec les banques centrales liées à la France par un accord international	0	
Totaux	0	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Relations avec les banques centrales liées à la France par un accord international	0	
Totaux	0	

Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine

Programme n° 811 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 6. Dépenses d'intervention		0	0		0	0
Appels en garantie		0	0		0	0
Totaux		0	0		0	0

the 1990s, the number of publications on the topic has increased steadily, and the number of authors has increased from 1 to 100.

There are a number of reasons for the increase in research on the topic. First, the number of people who are interested in the topic has increased. This is due to the fact that the topic has become more relevant in the 1990s, as a result of the increasing number of people who are interested in the topic.

Second, the number of people who are interested in the topic has increased. This is due to the fact that the topic has become more relevant in the 1990s, as a result of the increasing number of people who are interested in the topic.

Third, the number of people who are interested in the topic has increased. This is due to the fact that the topic has become more relevant in the 1990s, as a result of the increasing number of people who are interested in the topic.

Fourth, the number of people who are interested in the topic has increased. This is due to the fact that the topic has become more relevant in the 1990s, as a result of the increasing number of people who are interested in the topic.

Fifth, the number of people who are interested in the topic has increased. This is due to the fact that the topic has become more relevant in the 1990s, as a result of the increasing number of people who are interested in the topic.

Sixth, the number of people who are interested in the topic has increased. This is due to the fact that the topic has become more relevant in the 1990s, as a result of the increasing number of people who are interested in the topic.

Seventh, the number of people who are interested in the topic has increased. This is due to the fact that the topic has become more relevant in the 1990s, as a result of the increasing number of people who are interested in the topic.

Eighth, the number of people who are interested in the topic has increased. This is due to the fact that the topic has become more relevant in the 1990s, as a result of the increasing number of people who are interested in the topic.

Ninth, the number of people who are interested in the topic has increased. This is due to the fact that the topic has become more relevant in the 1990s, as a result of the increasing number of people who are interested in the topic.

Tenth, the number of people who are interested in the topic has increased. This is due to the fact that the topic has become more relevant in the 1990s, as a result of the increasing number of people who are interested in the topic.

Eleventh, the number of people who are interested in the topic has increased. This is due to the fact that the topic has become more relevant in the 1990s, as a result of the increasing number of people who are interested in the topic.

Twelfth, the number of people who are interested in the topic has increased. This is due to the fact that the topic has become more relevant in the 1990s, as a result of the increasing number of people who are interested in the topic.

PROGRAMME 812 : RELATIONS AVEC L'UNION MONÉTAIRE D'AFRIQUE CENTRALE

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale

Programme n° 812 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Fonds de concours attendus en 2007
01	Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale (nouveau)	0	
Totaux		0	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Fonds de concours attendus en 2007
01	Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale (nouveau)	0	
Totaux		0	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 6. Dépenses d'intervention			0			0
Appels en garantie			0			0
Totaux			0			0

PROGRAMME 813 : RELATIONS AVEC L'UNION DES COMORES

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Relations avec l'Union des Comores

Programme n° 813 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Fonds de concours attendus en 2007
01	Relations avec l'Union des Comores (nouveau)	0	
Totaux		0	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Fonds de concours attendus en 2007
01	Relations avec l'Union des Comores (nouveau)	0	
Totaux		0	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 6. Dépenses d'intervention			0			0
Appels en garantie			0			0
Totaux			0			0

AVANCES À DIVERS SERVICES DE L'ÉTAT OU ORGANISMES GÉRANT DES SERVICES PUBLICS

AVANCES À DIVERS SERVICES DE L'ÉTAT OU ORGANISMES GÉRANT DES SERVICES PUBLICS

RECETTES ET CRÉDITS

**ÉQUILIBRE DU COMPTE, ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES
ET RÉCAPITULATION DES CRÉDITS**

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Programme	Ministre intéressé	Recettes	Crédits		Solde
			Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Avances à l'Agence unique de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		14 000 000 000		
				14 000 000 000	
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		50 000 000		
				50 000 000	
Avances à des services de l'État	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		103 700 000		
				103 700 000	
Totaux des autorisations d'engagement			14 153 700 000		
Totaux		14 101 000 000	14 153 700 000		-52 700 000

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR LIGNE

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
01 Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	13 500 000 000	14 000 000 000
02 Remboursement des avances octroyées à d'autres services de l'État ou organismes gérant des services publics (ancien)	100 000 000	
03 Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics (nouveau)		101 000 000
04 Remboursement des avances octroyées à des services de l'État (nouveau)		
Totaux	13 600 000 000	14 101 000 000

AVANCES À DIVERS SERVICES DE L'ÉTAT OU ORGANISMES GÉRANT DES SERVICES PUBLICS

RECETTES ET CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
821 Avances à l'Agence unique de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune (libellé modifié)	13 600 000 000	14 000 000 000		13 600 000 000	14 000 000 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières	13 600 000 000	14 000 000 000		13 600 000 000	14 000 000 000	
823 Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics (nouveau)		50 000 000			50 000 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières		50 000 000			50 000 000	
824 Avances à des services de l'État (nouveau)		103 700 000			103 700 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières		103 700 000			103 700 000	

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (19.5% of the population).

There are a number of reasons why the number of people aged 65 and over has increased. One of the main reasons is that people are living longer. The life expectancy at birth in the UK is now 78 years for men and 82 years for women. This is an increase of 10 years since 1950. The increase in life expectancy is due to a number of factors, including improvements in diet, hygiene, and medical care.

Another reason why the number of people aged 65 and over has increased is that people are having children later in life. This means that there are more people in the 65-74 age group than there were in the 1950s. The increase in the number of people aged 65 and over is also due to the fact that people are staying in the workforce longer.

There are a number of challenges facing the UK in the 21st century. One of the main challenges is the increasing number of people aged 65 and over. This is a challenge because the number of people aged 65 and over is increasing faster than the number of people aged 15-64. This means that there are more people who are dependent on the state than there are people who are contributing to the state.

Another challenge facing the UK is the increasing number of people who are living in poverty. The number of people living in poverty in the UK has increased from 10 million in 1990 to 13 million in 2000. This is a challenge because the number of people living in poverty is increasing faster than the number of people who are employed. This means that there are more people who are dependent on the state than there are people who are contributing to the state.

There are a number of ways in which the UK can address these challenges. One way is to improve the education system. This would help to ensure that people are better equipped to enter the workforce and contribute to the state. Another way is to improve the healthcare system. This would help to ensure that people are able to live longer and healthier lives. A third way is to improve the social security system. This would help to ensure that people who are aged 65 and over are able to live in dignity and comfort.

The UK is a country that is facing a number of challenges in the 21st century. However, there are a number of ways in which the UK can address these challenges. By improving the education system, the healthcare system, and the social security system, the UK can ensure that it is able to meet the needs of its people in the 21st century.

The UK is a country that is facing a number of challenges in the 21st century. However, there are a number of ways in which the UK can address these challenges. By improving the education system, the healthcare system, and the social security system, the UK can ensure that it is able to meet the needs of its people in the 21st century.

The UK is a country that is facing a number of challenges in the 21st century. However, there are a number of ways in which the UK can address these challenges. By improving the education system, the healthcare system, and the social security system, the UK can ensure that it is able to meet the needs of its people in the 21st century.

The UK is a country that is facing a number of challenges in the 21st century. However, there are a number of ways in which the UK can address these challenges. By improving the education system, the healthcare system, and the social security system, the UK can ensure that it is able to meet the needs of its people in the 21st century.

The UK is a country that is facing a number of challenges in the 21st century. However, there are a number of ways in which the UK can address these challenges. By improving the education system, the healthcare system, and the social security system, the UK can ensure that it is able to meet the needs of its people in the 21st century.

The UK is a country that is facing a number of challenges in the 21st century. However, there are a number of ways in which the UK can address these challenges. By improving the education system, the healthcare system, and the social security system, the UK can ensure that it is able to meet the needs of its people in the 21st century.

The UK is a country that is facing a number of challenges in the 21st century. However, there are a number of ways in which the UK can address these challenges. By improving the education system, the healthcare system, and the social security system, the UK can ensure that it is able to meet the needs of its people in the 21st century.

PROGRAMME 821 : AVANCES À L'AGENCE UNIQUE DE PAIEMENT, AU TITRE DU PRÉFINANCEMENT DES AIDES COMMUNAUTAIRES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Avances à l'Agence unique de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Programme n° 821

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)
2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune (libellé modifié)	14 000 000 000	
Totaux	14 000 000 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Avances au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune (libellé modifié)	14 000 000 000	
Totaux	14 000 000 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Avances du Trésor à l'Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole (ACOFA)	13 500 000 000	
02 Avances du Trésor à d'autres services de l'État ou organismes gérant des services publics	100 000 000	
Totaux	13 600 000 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Avances du Trésor à l'Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole (ACOFA)	13 500 000 000	
02 Avances du Trésor à d'autres services de l'État ou organismes gérant des services publics	100 000 000	
Totaux	13 600 000 000	

Avances à l'Agence unique de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Programme n° 821

CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		13 600 000 000	14 000 000 000		13 600 000 000	14 000 000 000
Prêts et avances		13 600 000 000	14 000 000 000		13 600 000 000	14 000 000 000
Totaux		13 600 000 000	14 000 000 000		13 600 000 000	14 000 000 000

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK. The prevalence of mental health problems has increased from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003). The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003).

The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003). The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003).

The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003). The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003).

The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003). The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003).

The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003). The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003).

The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003). The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003).

The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003). The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003).

The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003). The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003).

The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003). The prevalence of mental health problems has increased in the UK from 10% in 1986 to 13% in 1999 (Mental Health Act 2003).

PROGRAMME 823 : AVANCES À DES ORGANISMES DISTINCTS DE L'ÉTAT ET GÉRANT DES SERVICES PUBLICS

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics

Programme n° 823

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics (nouveau)	50 000 000	
Totaux	50 000 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics (nouveau)	50 000 000	
Totaux	50 000 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			50 000 000			50 000 000
Prêts et avances			50 000 000			50 000 000
Totaux			50 000 000			50 000 000

PROGRAMME 824 : AVANCES À DES SERVICES DE L'ÉTAT

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Avances à des services de l'État

Programme n° 824 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (nouveau)	103 700 000	
Totaux	103 700 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Avances au budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (nouveau)	103 700 000	
Totaux	103 700 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			103 700 000			103 700 000
Prêts et avances			103 700 000			103 700 000
Totaux			103 700 000			103 700 000

AVANCES À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

AVANCES À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

RECETTES ET CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE, ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES
ET RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Programme	Ministre intéressé	Recettes	Crédits		Solde
			Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
France Télévisions	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		1 918 990 000	1 918 990 000	
ARTE-France	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		214 328 000	214 328 000	
Radio France	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		518 872 000	518 872 000	
Radio France Internationale	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		57 717 000	57 717 000	
Institut national de l'audiovisuel	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		80 455 000	80 455 000	
Totaux des autorisations d'engagement			2 790 362 000		
Totaux		2 790 362 000	2 790 362 000		0

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR LIGNE

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
01 Recettes	2 720 540 000	2 790 362 000
Totaux	2 720 540 000	2 790 362 000

AVANCES À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

RECETTES ET CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
822 Télévision (ancien)	2 720 540 000	0		2 720 540 000	0	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières	2 720 540 000	0		2 720 540 000	0	
841 France Télévisions (nouveau)		1 918 990 000			1 918 990 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières		1 918 990 000			1 918 990 000	
842 ARTE-France (nouveau)		214 328 000			214 328 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières		214 328 000			214 328 000	
843 Radio France (nouveau)		518 872 000			518 872 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières		518 872 000			518 872 000	
844 Radio France Internationale (nouveau)		57 717 000			57 717 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières		57 717 000			57 717 000	
845 Institut national de l'audiovisuel (nouveau)		80 455 000			80 455 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières		80 455 000			80 455 000	

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million (19.5% of the population).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the Government has set out a strategy for the 21st century in the White Paper on *Ageing Better: The Government's Strategy for Older People* (Department of Health, 1999). This strategy is based on the following principles:

- (i) older people should be able to live independently and actively in their own homes;
- (ii) older people should be able to live in their own communities;
- (iii) older people should be able to live in their own homes and communities for as long as possible.

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the Government has set out a strategy for the 21st century in the White Paper on *Ageing Better: The Government's Strategy for Older People* (Department of Health, 1999). This strategy is based on the following principles:

- (i) older people should be able to live independently and actively in their own homes;
- (ii) older people should be able to live in their own communities;
- (iii) older people should be able to live in their own homes and communities for as long as possible.

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the Government has set out a strategy for the 21st century in the White Paper on *Ageing Better: The Government's Strategy for Older People* (Department of Health, 1999). This strategy is based on the following principles:

- (i) older people should be able to live independently and actively in their own homes;
- (ii) older people should be able to live in their own communities;
- (iii) older people should be able to live in their own homes and communities for as long as possible.

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the Government has set out a strategy for the 21st century in the White Paper on *Ageing Better: The Government's Strategy for Older People* (Department of Health, 1999). This strategy is based on the following principles:

- (i) older people should be able to live independently and actively in their own homes;
- (ii) older people should be able to live in their own communities;
- (iii) older people should be able to live in their own homes and communities for as long as possible.

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the Government has set out a strategy for the 21st century in the White Paper on *Ageing Better: The Government's Strategy for Older People* (Department of Health, 1999). This strategy is based on the following principles:

- (i) older people should be able to live independently and actively in their own homes;
- (ii) older people should be able to live in their own communities;
- (iii) older people should be able to live in their own homes and communities for as long as possible.

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the Government has set out a strategy for the 21st century in the White Paper on *Ageing Better: The Government's Strategy for Older People* (Department of Health, 1999). This strategy is based on the following principles:

- (i) older people should be able to live independently and actively in their own homes;
- (ii) older people should be able to live in their own communities;
- (iii) older people should be able to live in their own homes and communities for as long as possible.

PROGRAMME 841 : FRANCE TÉLÉVISIONS

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-FRANÇOIS COPÉ, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

France Télévisions

Programme n° 841 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 France Télévisions (nouveau)	1 918 990 000	
Totaux	1 918 990 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 France Télévisions (nouveau)	1 918 990 000	
Totaux	1 918 990 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			1 918 990 000			1 918 990 000
Prêts et avances			1 918 990 000			1 918 990 000
Totaux			1 918 990 000			1 918 990 000

PROGRAMME 842 : ARTE-FRANCE

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-FRANÇOIS COPÉ, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

ARTE-France

Programme n° 842 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01	ARTE-France (nouveau)	214 328 000	
Totaux		214 328 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01	ARTE-France (nouveau)	214 328 000	
Totaux		214 328 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			214 328 000			214 328 000
Prêts et avances			214 328 000			214 328 000
Totaux			214 328 000			214 328 000

PROGRAMME 843 : RADIO FRANCE

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-FRANÇOIS COPÉ, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Radio France

Programme n° 843 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Radio France (nouveau)	518 872 000	
Totaux	518 872 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Radio France (nouveau)	518 872 000	
Totaux	518 872 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			518 872 000			518 872 000
Prêts et avances			518 872 000			518 872 000
Totaux			518 872 000			518 872 000

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (iv) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- (v) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (vi) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (vii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- (viii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (ix) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (x) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- (xi) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (xii) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

PROGRAMME 844 : RADIO FRANCE INTERNATIONALE

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-FRANÇOIS COPÉ, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Radio France Internationale

Programme n° 844 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Radio France Internationale (nouveau)	57 717 000	
Totaux	57 717 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Radio France Internationale (nouveau)	57 717 000	
Totaux	57 717 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			57 717 000			57 717 000
Prêts et avances			57 717 000			57 717 000
Totaux			57 717 000			57 717 000

PROGRAMME 845 : INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-FRANÇOIS COPÉ, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Institut national de l'audiovisuel

Programme n° 845 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Institut national de l'audiovisuel (nouveau)	80 455 000	
Totaux	80 455 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Institut national de l'audiovisuel (nouveau)	80 455 000	
Totaux	80 455 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			80 455 000			80 455 000
Prêts et avances			80 455 000			80 455 000
Totaux			80 455 000			80 455 000

AVANCES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AVANCES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RECETTES ET CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE, ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES
ET RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Ministre intéressé	Recettes	Crédits		Solde
			Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	
Section 1. Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie		3 000 000	6 800 000		-3 800 000
Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		6 800 000	6 800 000	
Section 2. Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes		78 602 824 606	78 341 824 606		+261 000 000
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		78 341 824 606	78 341 824 606	
Totaux des autorisations d'engagement			78 348 624 606		
Totaux		78 605 824 606	78 348 624 606		+257 200 000

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR SECTION ET LIGNE

Section / Ligne	LFI 2006	LFI 2007
Section 1. Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie	3 000 000	3 000 000
01 Remboursement des avances de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article L. 2336-1 du code général des collectivités territoriales	3 000 000	3 000 000
02 Remboursement des avances de l'article 14 de la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946 et de l'article L. 2336-2 du code général des collectivités territoriales	0	
03 Remboursement des avances de l'article 34 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires)	0	
04 Avances à la Nouvelle-Calédonie (fiscalité nickel)	0	
Section 2. Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	75 050 000 000	78 602 824 606
05 Recettes	75 050 000 000	78 602 824 606
Totaux	75 053 000 000	78 605 824 606

AVANCES AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RECETTES ET CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION, PROGRAMME ET TITRE

Section / Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
Section 1. Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie						
832 Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie (libellé modifié)	6 800 000	6 800 000		6 800 000	6 800 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières	6 800 000	6 800 000		6 800 000	6 800 000	
Section 2. Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes						
833 Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	75 050 000 000	78 341 824 606		75 050 000 000	78 341 824 606	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières	75 050 000 000	78 341 824 606		75 050 000 000	78 341 824 606	

PROGRAMME 832 : AVANCES AUX COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, ET À LA NOUVELLE-CALÉDONIE

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie

Programme n° 832

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Avances de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article L. 2336-1 du code général des collectivités territoriales	6 000 000	
02 Avances de l'article 14 de la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946 et de l'article L. 2236-2 du code général des collectivités territoriales	800 000	
03 Avances de l'article 34 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires)		
04 Avances à la Nouvelle-Calédonie, au titre de la fiscalité du nickel		
Totaux	6 800 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Avances de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article L. 2336-1 du code général des collectivités territoriales	6 000 000	
02 Avances de l'article 14 de la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946 et de l'article L. 2236-2 du code général des collectivités territoriales	800 000	
03 Avances de l'article 34 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires)		
04 Avances à la Nouvelle-Calédonie, au titre de la fiscalité du nickel		
Totaux	6 800 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Avances de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article L. 2336-1 du code général des collectivités territoriales	6 000 000	
02 Avances de l'article 14 de la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946 et de l'article L. 2236-2 du code général des collectivités territoriales	800 000	
03 Avances de l'article 34 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires)		
04 Avances à la Nouvelle-Calédonie, au titre de la fiscalité du nickel		
Totaux	6 800 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Avances de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article L. 2336-1 du code général des collectivités territoriales	6 000 000	
02 Avances de l'article 14 de la loi n° 46-2921 du 23 décembre 1946 et de l'article L. 2236-2 du code général des collectivités territoriales	800 000	
03 Avances de l'article 34 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires)		
04 Avances à la Nouvelle-Calédonie, au titre de la fiscalité du nickel		
Totaux	6 800 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		6 800 000	6 800 000		6 800 000	6 800 000
Prêts et avances		6 800 000	6 800 000		6 800 000	6 800 000
Totaux		6 800 000	6 800 000		6 800 000	6 800 000

PROGRAMME 833 : AVANCES SUR LE MONTANT DES IMPOSITIONS REVENANT AUX RÉGIONS, DÉPARTEMENTS, COMMUNES, ÉTABLISSEMENTS ET DIVERS ORGANISMES

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-FRANÇOIS COPÉ, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes

Programme n° 833

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)
2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	73 400 000 000	
02 Avances aux départements sur le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (nouveau)	4 941 824 606	
Totaux	78 341 824 606	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	73 400 000 000	
02 Avances aux départements sur le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (nouveau)	4 941 824 606	
Totaux	78 341 824 606	

Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes

CRÉDITS DU PROGRAMME

Programme n° 833

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	75 050 000 000	
Totaux	75 050 000 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	75 050 000 000	
Totaux	75 050 000 000	

Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes

Programme n° 833

CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		75 050 000 000	78 341 824 606		75 050 000 000	78 341 824 606
Prêts et avances		75 050 000 000	78 341 824 606		75 050 000 000	78 341 824 606
Totaux		75 050 000 000	78 341 824 606		75 050 000 000	78 341 824 606

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS

RECETTES ET CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE, ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES
ET RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Ministre intéressé	Recettes	Crédits	Solde
			Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
Section 1. Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure		462 000 000	150 000 000	+312 000 000
Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		300 000 000 150 000 000	
Section 2. Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France		482 650 000	731 250 000	-248 600 000
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		731 250 000 731 250 000	
Section 3. Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		52 200 000	115 200 000	-63 000 000
Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		163 000 000 115 200 000	
Totaux des autorisations d'engagement			1 194 250 000	
Totaux		996 850 000	996 450 000	+400 000

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR SECTION ET LIGNE

Section / Ligne	LFI 2006	LFI 2007
Section 1. Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	427 000 000	462 000 000
01 Remboursement des prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents	427 000 000	462 000 000
Section 2. Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	459 190 000	482 650 000
02 Remboursement de prêts du Trésor	459 190 000	482 650 000
Section 3. Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	53 700 000	52 200 000
03 Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement	53 700 000	52 200 000
Totaux	939 890 000	996 850 000

PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS

RECETTES ET CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION, PROGRAMME ET TITRE

Section / Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
Section 1. Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure						
851 Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	300 000 000	300 000 000		150 000 000	150 000 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières	300 000 000	300 000 000		150 000 000	150 000 000	
Section 2. Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France						
852 Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	314 060 000	731 250 000		314 060 000	731 250 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières	314 060 000	731 250 000		314 060 000	731 250 000	
Section 3. Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers						
853 Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	474 600 000	163 000 000		103 200 000	115 200 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières	474 600 000	163 000 000		103 200 000	115 200 000	

PROGRAMME 851 : PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS, DE LA RÉSERVE PAYS ÉMERGENTS, EN VUE DE FACILITER LA RÉALISATION DE PROJETS D'INFRASTRUCTURE

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure

Programme n° 851

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)**2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	300 000 000	
Totaux	300 000 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	150 000 000	
Totaux	150 000 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	300 000 000	
Totaux	300 000 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure	150 000 000	
Totaux	150 000 000	

Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure

Programme n° 851

CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		300 000 000	300 000 000		150 000 000	150 000 000
Prêts et avances		300 000 000	300 000 000		150 000 000	150 000 000
Totaux		300 000 000	300 000 000		150 000 000	150 000 000

PROGRAMME 852 : PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS POUR CONSOLIDATION DE DETTES ENVERS LA FRANCE

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Programme n° 852

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	731 250 000	
Totaux	731 250 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	731 250 000	
Totaux	731 250 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	314 060 000	
Totaux	314 060 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	314 060 000	
Totaux	314 060 000	

Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Programme n° 852

CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		314 060 000	731 250 000		314 060 000	731 250 000
Prêts et avances		314 060 000	731 250 000		314 060 000	731 250 000
Totaux		314 060 000	731 250 000		314 060 000	731 250 000

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

These principles are reflected in the new Mental Health Act 2003, which came into force in 2005.

The new Act is based on the following principles:

- People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.
- People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

The new Act is a landmark in the history of mental health care in the UK.

It is a reflection of the growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. It is a reflection of the growing awareness of the need to give people with mental health problems the opportunity to live in their own homes and communities.

It is a reflection of the growing awareness of the need to give people with mental health problems the opportunity to participate in decisions about their care and treatment. It is a reflection of the growing awareness of the need to treat people with mental health problems as individuals, with their own needs and wishes.

The new Act is a landmark in the history of mental health care in the UK.

It is a reflection of the growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. It is a reflection of the growing awareness of the need to give people with mental health problems the opportunity to live in their own homes and communities.

It is a reflection of the growing awareness of the need to give people with mental health problems the opportunity to participate in decisions about their care and treatment. It is a reflection of the growing awareness of the need to treat people with mental health problems as individuals, with their own needs and wishes.

The new Act is a landmark in the history of mental health care in the UK.

It is a reflection of the growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. It is a reflection of the growing awareness of the need to give people with mental health problems the opportunity to live in their own homes and communities.

It is a reflection of the growing awareness of the need to give people with mental health problems the opportunity to participate in decisions about their care and treatment. It is a reflection of the growing awareness of the need to treat people with mental health problems as individuals, with their own needs and wishes.

PROGRAMME 853 : PRÊTS À L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT EN VUE DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DANS DES ÉTATS ÉTRANGERS

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853

CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)
2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	163 000 000	
Totaux	163 000 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	115 200 000	
Totaux	115 200 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	474 600 000	
Totaux	474 600 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	103 200 000	
Totaux	103 200 000	

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Programme n° 853

CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		474 600 000	163 000 000		103 200 000	115 200 000
Prêts et avances		474 600 000	163 000 000		103 200 000	115 200 000
Totaux		474 600 000	163 000 000		103 200 000	115 200 000

PRÊTS ET AVANCES À DES PARTICULIERS OU À DES ORGANISMES PRIVÉS

PRÊTS ET AVANCES À DES PARTICULIERS OU À DES ORGANISMES PRIVÉS

RECETTES ET CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE, ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES
ET RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Ministre intéressé	Recettes	Crédits	Solde
			Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
Section 1. Prêts et avances à des particuliers ou à des associations		1 120 000	930 000	+190 000
Prêts et avances à des particuliers ou à des associations	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		930 000 930 000	
Section 2. Prêts pour le développement économique et social		12 000 000	10 000 000	+2 000 000
Prêts pour le développement économique et social	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie		10 000 000 10 000 000	
Totaux des autorisations d'engagement			10 930 000	
Totaux		13 120 000	10 930 000	+2 190 000

(+ : excédent ; - : charge)

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES PAR SECTION ET LIGNE

Section / Ligne	LFI 2006	LFI 2007
Section 1. Prêts et avances à des particuliers ou à des associations	19 150 000	1 120 000
01 Avances aux fonctionnaires de l'État pour l'acquisition de moyens de transport	250 000	200 000
02 Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat	450 000	350 000
03 Avances aux associations participant à des tâches d'intérêt général		
04 Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	450 000	570 000
05 Prêts pour le développement économique et social (ancien)	18 000 000	
Section 2. Prêts pour le développement économique et social		12 000 000
06 Prêts pour le développement économique et social (nouveau)		12 000 000
Totaux	19 150 000	13 120 000

PRÊTS ET AVANCES À DES PARTICULIERS OU À DES ORGANISMES PRIVÉS

RECETTES ET CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR SECTION, PROGRAMME ET TITRE

Section / Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2006	Demandées pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007	Ouverts en LFI pour 2006	Demandés pour 2007	Fonds de concours attendus en 2007
Section 1. Prêts et avances à des particuliers ou à des associations						
861 Prêts et avances à des particuliers ou à des associations (libellé modifié)	10 950 000	930 000		10 950 000	930 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières	10 950 000	930 000		10 950 000	930 000	
Section 2. Prêts pour le développement économique et social						
862 Prêts pour le développement économique et social (nouveau)		10 000 000			10 000 000	
Titre 7 Dépenses d'opérations financières		10 000 000			10 000 000	

the 1990s, the number of people in the world who are under 15 years of age is expected to increase from 1.1 billion to 1.5 billion (United Nations 1998).

There are a number of reasons why the world's population is increasing so rapidly. One of the main reasons is that the number of children born to each woman has increased. This is due to a number of factors, including the fact that women are now having children at a younger age, and that there is a higher birth rate in developing countries.

Another reason why the world's population is increasing so rapidly is that the number of people who are surviving to old age has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now living longer, and that there is a higher death rate in developing countries.

There are a number of other reasons why the world's population is increasing so rapidly. One of the main reasons is that the number of people who are migrating to other parts of the world has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now moving more easily between countries, and that there is a higher death rate in developing countries.

Another reason why the world's population is increasing so rapidly is that the number of people who are surviving to old age has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now living longer, and that there is a higher death rate in developing countries.

There are a number of other reasons why the world's population is increasing so rapidly. One of the main reasons is that the number of people who are migrating to other parts of the world has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now moving more easily between countries, and that there is a higher death rate in developing countries.

Another reason why the world's population is increasing so rapidly is that the number of people who are surviving to old age has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now living longer, and that there is a higher death rate in developing countries.

There are a number of other reasons why the world's population is increasing so rapidly. One of the main reasons is that the number of people who are migrating to other parts of the world has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now moving more easily between countries, and that there is a higher death rate in developing countries.

Another reason why the world's population is increasing so rapidly is that the number of people who are surviving to old age has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now living longer, and that there is a higher death rate in developing countries.

There are a number of other reasons why the world's population is increasing so rapidly. One of the main reasons is that the number of people who are migrating to other parts of the world has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now moving more easily between countries, and that there is a higher death rate in developing countries.

Another reason why the world's population is increasing so rapidly is that the number of people who are surviving to old age has increased. This is due to a number of factors, including the fact that people are now living longer, and that there is a higher death rate in developing countries.

PROGRAMME 861 : PRÊTS ET AVANCES À DES PARTICULIERS OU À DES ASSOCIATIONS

MINISTRE CONCERNÉ :
JEAN-FRANÇOIS COPÉ, MINISTRE DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET A LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]). Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;
- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

La loi de finances initiale pour 2007, le décret de répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2007, les autres missions et programmes, ainsi que le projet de loi de finances initial et ses annexes sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.gouv.fr>

Prêts et avances à des particuliers ou à des associations

Programme n° 861 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Avances aux fonctionnaires de l'État pour l'acquisition de moyens de transport	110 000	
02 Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat	260 000	
03 Avances aux associations participant à des tâches d'intérêt général		
04 Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	560 000	
Totaux	930 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Avances aux fonctionnaires de l'État pour l'acquisition de moyens de transport	110 000	
02 Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat	260 000	
03 Avances aux associations participant à des tâches d'intérêt général		
04 Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	560 000	
Totaux	930 000	

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Avances aux fonctionnaires de l'État pour l'acquisition de moyens de transport	150 000	
02 Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat	300 000	
03 Avances aux associations participant à des tâches d'intérêt général		
04 Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	500 000	
05 Prêts pour le développement économique et social	10 000 000	
Totaux	10 950 000	

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Prévisions de fonds de concours 2006
01 Avances aux fonctionnaires de l'État pour l'acquisition de moyens de transport	150 000	
02 Avances aux agents de l'État pour l'amélioration de l'habitat	300 000	
03 Avances aux associations participant à des tâches d'intérêt général		
04 Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	500 000	
05 Prêts pour le développement économique et social	10 000 000	
Totaux	10 950 000	

Prêts et avances à des particuliers ou à des associations

Programme n° 861 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		10 950 000	930 000		10 950 000	930 000
Prêts et avances		10 950 000	930 000		10 950 000	930 000
Totaux		10 950 000	930 000		10 950 000	930 000

PROGRAMME 862 : PRÊTS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON : MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Sont développés dans les pages qui suivent les crédits (autorisations d'engagement et crédits de paiement) votés par le Parlement au titre du présent programme (dont le plafond de crédits pour les dépenses de personnel [titre 2]).

Ces crédits, tout d'abord établis (par mission et programme) dans les états législatifs annexés à la loi de finances pour 2007 ainsi que par le décret portant répartition des crédits autorisés par la loi de finances, sont ici présentés de façon plus détaillée.

Ils sont analysés :

- d'abord au croisement de la nomenclature par destination (soit les actions et sous-actions inscrites au programme) et de la nomenclature par nature (soit les 7 titres définis à l'article 5 de la loi organique relative aux lois de finances [LOLF]), avec rappel des crédits votés l'année antérieure ;

- ensuite selon la nomenclature par nature, développée par titres et catégories (cf. article 5 de la LOLF).

Après les crédits, se trouve présentée, le cas échéant, une synthèse des emplois de l'État financés par le programme, en son titre 2 ; ces emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Par rapport à l'exécution du budget au cours de l'année 2007 et à la gestion des crédits ouverts, la répartition des crédits par action et par titre ici présentée a valeur indicative, à l'exception du montant total des crédits de titre 2 inscrits globalement au programme, qui a valeur de plafond indépassable, sauf mise en œuvre de dispositions modificatives prévues par l'article 7-IV de la LOLF.

Prêts pour le développement économique et social

Programme n° 862 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS INITIAUX (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Prêts pour le développement économique et social (nouveau)	10 000 000	
Totaux	10 000 000	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Fonds de concours attendus en 2007
01 Prêts pour le développement économique et social (nouveau)	10 000 000	
Totaux	10 000 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS INITIAUX POUR 2007 PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005	Ouvertes en LFI pour 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommés en 2005	Ouverts en LFI pour 2006	Ouverts en LFI pour 2007
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			10 000 000			10 000 000
Prêts et avances			10 000 000			10 000 000
Totaux			10 000 000			10 000 000

COMPTES DE COMMERCE

RÉCAPITULATION DES AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

Désignation des comptes	LFI 2006	LFI 2007
Approvisionnement des armées en produits pétroliers	75 000 000	75 000 000
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire		25 000 000
Constructions navales de la marine militaire		
Couverture des risques financiers de l'État	833 000 000	910 000 000
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	0	0
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	16 700 000 000	16 700 000 000
Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie	15 000 000 000	15 000 000 000
Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme	1 700 000 000	1 700 000 000
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes		
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses	0	0
Opérations à caractère industriel et commercial de la Documentation française	3 000 000	
Opérations commerciales des domaines	0	0
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement	180 000 000	180 000 000
Régie industrielle des établissements pénitentiaires	609 800	609 800
Totaux	17 791 609 800	17 890 609 800

Comptes spéciaux

COMPTES DE COMMERCE

RÉCAPITULATION DES AUTORISATIONS DE RECETTES, DÉPENSES ET SOLDES

Désignation des comptes	Évaluation des recettes		Évaluation des dépenses		Solde	
	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2006	LFI 2006	LFI 2006	LFI 2007
Approvisionnement des armées en produits pétroliers	550 000 000	650 000 000	550 000 000	650 000 000	0	0
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire		100 000 000		100 000 000		0
Section 1. Cantine des détenus		40 000 000		40 000 000		0
Section 2. Travail des détenus en milieu pénitentiaire		60 000 000		60 000 000		0
Constructions navales de la marine militaire	9 800 000	2 000 000	9 800 000	7 000 000	0	-5 000 000
Couverture des risques financiers de l'État	780 000 000	1 570 000 000	780 000 000	1 570 000 000	0	0
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	321 500 000	349 500 000	321 500 000	349 500 000	0	0
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	43 953 100 000	44 198 600 000	43 443 100 000	43 931 600 000	+510 000 000	+267 000 000
Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie	41 768 100 000	42 343 600 000	41 768 100 000	42 343 600 000	0	0
Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme	2 185 000 000	1 855 000 000	1 675 000 000	1 588 000 000	+510 000 000	+267 000 000
Lancement de certains matériels aéronautiques et de certains matériels d'armement complexes			0	0	0	0
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses			1 123 000	1 117 700	-1 123 000	-1 117 700
Opérations à caractère industriel et commercial de la Documentation française	16 000 000		15 670 000		+330 000	
Opérations commerciales des domaines	108 156 000	140 500 000	113 078 000	138 600 000	-4 922 000	+1 900 000
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement	780 000 000	820 000 000	780 000 000	820 000 000	0	0
Régie industrielle des établissements pénitentiaires	20 615 000	21 095 500	20 515 000	20 995 500	+100 000	+100 000
Totaux	46 539 171 000	47 851 695 500	46 034 786 000	47 588 813 200	+504 385 000	+262 882 300

(+ : excédent ; - : charge)

APPROVISIONNEMENT DES ARMÉES EN PRODUITS PÉTROLIERS

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes	550 000 000	650 000 000
Dépenses	550 000 000	650 000 000
Solde	0	0

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé en LFI 2007
	75 000 000	75 000 000

RECETTES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
11 Cessions de produits aux clients relevant du ministère de la défense	480 000 000	550 000 000
12 Cessions de produits aux autres clients	67 000 000	95 000 000
13 Recettes relatives aux instruments financiers utiles à la couverture des variations du prix des approvisionnements en produits pétroliers		2 000 000
14 Recettes diverses	3 000 000	3 000 000
Totaux	550 000 000	650 000 000

DÉPENSES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
31 Approvisionnement en produits pétroliers	530 500 000	627 000 000
32 Utilisation du système d'oléoduc Donges-Metz (dépenses de fonctionnement)	0	0
33 Utilisation du système d'oléoduc Donges-Metz (dépenses d'investissement)	0	0
34 Remboursement au budget de la défense de certaines dépenses liées à la livraison de produits pétroliers	7 500 000	8 000 000
35 Dépenses relatives aux instruments financiers utiles à la couverture des variations du prix des approvisionnements en produits pétroliers	12 000 000	15 000 000
Totaux	550 000 000	650 000 000

CANTINE ET TRAVAIL DES DÉTENU·ES DANS LE CADRE PÉNITENTIAIRE

Comptes spéciaux

CANTINE ET TRAVAIL DES DÉTENUS DANS LE CADRE PÉNITENTIAIRE

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes		100 000 000
Dépenses		100 000 000
Solde		0

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé en LFI 2007
		25 000 000

RECETTES

Section / Ligne	LFI 2006	LFI 2007
Section 1. Cantine des détenus		40 000 000
11 Ventes de biens de cantine (nouveau)		30 000 000
12 Ventes de prestations de services de cantine (nouveau)		7 200 000
13 Recettes diverses et accidentelles (nouveau)		2 400 000
14 Versements du budget général (nouveau)		400 000
Section 2. Travail des détenus en milieu pénitentiaire		60 000 000
21 Produits du travail des détenus (nouveau)		58 400 000
22 Recettes diverses et accidentelles (nouveau)		600 000
23 Versements du budget général (nouveau)		1 000 000
Totaux		100 000 000

DÉPENSES

Section / Ligne	LFI 2006	LFI 2007
Section 1. Cantine des détenus		40 000 000
51 Achats de biens de cantine (nouveau)		30 000 000
52 Achats de prestations de service (nouveau)		7 200 000
53 Dépenses de matériel, d'entretien et de fonctionnement liées à l'activité de cantine (nouveau)		2 000 000
54 Dépenses diverses et accidentelles (nouveau)		400 000
55 Versements au budget général (nouveau)		400 000
Section 2. Travail des détenus en milieu pénitentiaire		60 000 000
61 Versements aux détenus (nouveau)		44 400 000
62 Impôts et cotisations sociales dus au titre des versements aux détenus en contrepartie de leur travail (nouveau)		14 400 000
63 Dépenses diverses et accidentelles (nouveau)		600 000
64 Versements au budget général (nouveau)		600 000
Totaux		100 000 000

CONSTRUCTIONS NAVALES DE LA MARINE MILITAIRE

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes	9 800 000	2 000 000
Dépenses	9 800 000	7 000 000
Solde	0	-5 000 000

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé en LFI 2007

RECETTES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
11 Opérations relatives à l'espace		
12 Constructions nucléaires		
13 Équipement de la flotte		
14 Ouvrages d'infrastructure		
15 Opérations relatives au soutien des forces		
16 Adaptation des structures industrielles		
17 Opérations d'entretien programmé des matériels		
18 Cessions aux administrations autres que le service des programmes navals		
19 Cessions extérieures aux administrations, à des clients français et étrangers	8 800 000	2 000 000
20 Recettes diverses ou exceptionnelles	1 000 000	
Totaux	9 800 000	2 000 000

DÉPENSES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
31 Achats de matières premières, fournitures, rechanges et sous-traitances	1 000 000	400 000
32 Services extérieurs		
33 Autres services extérieurs	8 100 000	6 500 000
34 Impôts et taxes	100 000	
35 Remboursement, au budget de la défense, de charges de personnel		
36 Autres dépenses de gestion courante	100 000	
37 Dépenses exceptionnelles	500 000	100 000
38 Renouvellement des immobilisations		
39 Versement au budget général		
Totaux	9 800 000	7 000 000

COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS DE L'ÉTAT

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes	780 000 000	1 570 000 000
Dépenses	780 000 000	1 570 000 000
Solde	0	0

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé en LFI 2007
	833 000 000	910 000 000

RECETTES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
11 Versements en provenance des programmes ou comptes bénéficiaires, au titre de l'acquisition des instruments de couverture des risques	390 000 000	785 000 000
12 Flux financiers reçus des contreparties financières	390 000 000	785 000 000
13 Dotations complémentaires reçues des programmes ou comptes bénéficiaires, au titre de l'équilibre final des opérations		
14 Autres produits		
Totaux	780 000 000	1 570 000 000

DÉPENSES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
31 Versements aux contreparties financières, pour l'acquisition des instruments de couverture des risques	390 000 000	785 000 000
32 Versements d'intérêts résultant de la rémunération des appels de marge liée aux opérations de couverture des risques		
33 Versements au budget général		
34 Autres charges et versements	390 000 000	785 000 000
Totaux	780 000 000	1 570 000 000

EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES DES ATELIERS AÉRONAUTIQUES DE L'ÉTAT

Comptes spéciaux

EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES DES ATELIERS AÉRONAUTIQUES DE L'ÉTAT

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes	321 500 000	349 500 000
Dépenses	321 500 000	349 500 000
Solde	0	0

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé en LFI 2007
	0	0

RECETTES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
11 Cessions à des départements ministériels	308 800 000	313 400 000
12 Vente à des clients	9 200 000	32 550 000
13 Vente de produits résiduels	10 000	10 000
14 Recettes résultant des activités annexes	160 000	190 000
15 Remboursements des agences de bassin		
16 Redevances à reverser au budget général		
17 Cessions d'immobilisations corporelles	100 000	50 000
18 Cessions d'immobilisations incorporelles		
19 Remboursements de l'État	60 000	100 000
20 Recettes diverses ou exceptionnelles	3 170 000	3 200 000
Totaux	321 500 000	349 500 000

DÉPENSES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
31 Achats de matières premières, fournitures, rechanges et sous-traitances	119 100 000	143 600 000
32 Services extérieurs	24 400 000	24 800 000
33 Autres services extérieurs	7 870 000	8 030 000
34 Impôts et taxes	12 900 000	15 700 000
35 Remboursement, au budget de la défense, de charges de personnel	138 570 000	138 620 000
36 Autres dépenses de gestion courante	60 000	50 000
37 Intérêts moratoires et change	200 000	150 000
38 Dépenses occasionnelles	200 000	50 000
39 Immobilisations	18 200 000	18 500 000
Totaux	321 500 000	349 500 000

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes	43 953 100 000	44 198 600 000
Dépenses	43 443 100 000	43 931 600 000
Solde	+510 000 000	+267 000 000

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERTS

	Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé par la LFI 2007
Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie		15 000 000 000	15 000 000 000
Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme		1 700 000 000	1 700 000 000
Totaux		16 700 000 000	16 700 000 000

RECETTES

Section / Ligne	LFI 2006	LFI 2007
Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie	41 768 100 000	42 343 600 000
11 Dette négociable : coupons courus des OAT et des BTAN	2 345 500 000	2 627 000 000
12 Dette négociable : commissions perçues pour la distribution d'OAT aux personnes physiques	15 000 000	
13 Dette négociable : intérêts reçus au titre de la couverture des risques affectant les titres d'État et les dettes reprises par l'État		
14 Gestion de la trésorerie : rémunération du compte courant du Trésor à la Banque de France	2 100 000	2 630 000
15 Gestion de la trésorerie : rémunération des prêts à court terme et des pensions sur titre d'État	376 900 000	522 970 000
19 Versement du budget général	39 028 600 000	39 191 000 000
Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme	2 185 000 000	1 855 000 000
31 Gestion active de la dette : intérêts perçus au titre des contrats d'échange de taux d'intérêt	2 150 000 000	1 820 000 000
32 Gestion active de la dette : rémunération des appels de marge sur contrats d'échange de taux d'intérêt	35 000 000	35 000 000
Totaux	43 953 100 000	44 198 600 000

DÉPENSES

Section / Ligne	LFI 2006	LFI 2007
Section 1. Opérations relatives à la dette primaire et gestion de la trésorerie	41 768 100 000	42 343 600 000
51 Dette négociable : intérêts des BTF	2 298 500 000	3 017 880 000
52 Dette négociable : intérêts des BTAN	7 296 300 000	7 121 830 000
53 Dette négociable : intérêts des OAT, hors OAT indexées	27 470 600 000	27 104 400 000
54 Dette négociable : intérêts des OAT indexées et BTAN indexés (libellé modifié)	2 684 200 000	3 020 440 000
55 Dette négociable : charge d'indexation du capital des OAT et BTAN indexés (libellé modifié)	1 534 500 000	1 696 500 000
56 Dette négociable : frais et commissions directement liés à la gestion de la dette négociable	24 000 000	24 000 000
57 Dette négociable : intérêts sur autres dettes reprises par l'État	30 000 000	16 000 000
58 Dette négociable : intérêts payés au titre de la couverture des risques affectant les titres d'État et les dettes reprises par l'État		
59 Dette négociable : intérêts résultant de la rémunération des appels de marge liés à la couverture des risques affectant les titres d'État et les dettes reprises par l'État		
61 Dette non négociable : charge d'intérêts	30 000 000	6 000 000
62 Dette non négociable : intérêts sur autres dettes reprises par l'État		
71 Gestion de la trésorerie : intérêts des comptes de dépôts des correspondants du Trésor et assimilés	400 000 000	336 550 000

Comptes spéciaux

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE DE L'ÉTAT

72	Gestion de la trésorerie : intérêts des emprunts et des mises en pension de titres d'État		
Section 2. Opérations de gestion active de la dette au moyen d'instruments financiers à terme		1 675 000 000	1 588 000 000
91	Gestion active de la dette : intérêts payés au titre des contrats d'échange de taux d'intérêt	1 640 000 000	1 553 000 000
92	Gestion active de la dette : intérêts des appels de marge sur contrats d'échange de taux d'intérêt	35 000 000	35 000 000
Totaux		43 443 100 000	43 931 600 000

LANCEMENT DE CERTAINS MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES ET DE CERTAINS MATÉRIELS
D'ARMEMENT COMPLEXES

Comptes spéciaux

LANCEMENT DE CERTAINS MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES ET DE CERTAINS MATÉRIELS D'ARMEMENT COMPLEXES

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes		
Dépenses	0	0
Solde	0	0

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Déouvert maximal constaté en 2005	Déouvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de déouvert autorisé en LFI 2007

RECETTES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
10 Recettes		
Totaux		

DÉPENSES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
30 Dépenses	0	0
Totaux	0	0

LIQUIDATION D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT ET LIQUIDATIONS DIVERSES

Comptes spéciaux

LIQUIDATION D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT ET LIQUIDATIONS DIVERSES

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes		
Dépenses	1 123 000	1 117 700
Solde	-1 123 000	-1 117 700

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé en LFI 2007
	0	0

RECETTES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
11 Liquidation d'établissements publics		
12 Liquidation d'organismes para-administratifs ou professionnels		
13 Liquidation de l'ORTF		
14 Autres liquidations		
15 Gestion et liquidation des opérations des opérations liées à la mise en jeu de la responsabilité des comptables dans le cadre de leur activité de collecte de l'épargne		
Totaux		

DÉPENSES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
31 Liquidation d'établissements publics	0	0
32 Liquidation d'organismes para-administratifs ou professionnels	0	0
33 Liquidation de l'ORTF	15 300	10 000
34 Autres liquidations	7 700	7 700
35 Gestion et liquidation des opérations liées à la mise en jeu de la responsabilité des comptables dans le cadre de leur activité de collecte de l'épargne	1 100 000	1 100 000
Totaux	1 123 000	1 117 700

OPÉRATIONS COMMERCIALES DES DOMAINES

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes	108 156 000	140 500 000
Dépenses	113 078 000	138 600 000
Solde	-4 922 000	+1 900 000

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé en LFI 2007
	0	0

RECETTES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
11 Ventes mobilières	14 000 000	15 500 000
12 Exercice du droit de préemption (ancien)		
13 Gestion d'immeubles domaniaux	4 150 000	2 800 000
14 Opérations relatives aux prêts octroyés pour le financement de la construction ou de la réparation de certains immeubles	6 000	
15 Gestions domaniales spéciales (ancien)		
16 Gestion des cités administratives	34 000 000	37 000 000
17 Opérations foncières menées pour le compte de collectivités publiques	50 000 000	79 000 000
18 Zone des cinquante pas géométriques dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique	4 000 000	1 200 000
19 Opérations réalisées en application de décisions de justice	2 000 000	5 000 000
Totaux	108 156 000	140 500 000

DÉPENSES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
31 Ventes mobilières	13 500 000	17 000 000
32 Exercice du droit de préemption (ancien)	0	
33 Gestion d'immeubles domaniaux	4 125 000	3 500 000
34 Opérations relatives aux prêts octroyés pour le financement de la construction ou de la réparation de certains immeubles	3 000	350 000
35 Gestions domaniales spéciales (ancien)	0	
36 Gestion des cités administratives	34 000 000	34 500 000
37 Opérations foncières menées pour le compte de collectivités publiques	56 500 000	76 000 000
38 Zone des cinquante pas géométriques dans les départements de la Guadeloupe et de la Martinique	4 000 000	1 750 000
39 Opérations réalisées en application de décisions de justice	950 000	5 500 000
Totaux	113 078 000	138 600 000

OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DE L'ÉQUIPEMENT

OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DE L'ÉQUIPEMENT

Comptes spéciaux

OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DE L'ÉQUIPEMENT

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes	780 000 000	820 000 000
Dépenses	780 000 000	820 000 000
Solde	0	0

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé en LFI 2007
	180 000 000	180 000 000

OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DE
L'ÉQUIPEMENT

RECETTES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
11 Produit des prestations réalisées	775 000 000	819 000 000
12 Versements de l'État ou d'autres personnes publiques	5 000 000	1 000 000
13 Recettes diverses ou accidentelles		
Totaux	780 000 000	820 000 000

DÉPENSES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
31 Équipement	18 000 000	18 000 000
32 Achats de matières premières	320 000 000	357 000 000
33 Services extérieurs : locations, entretien et réparations, assurance et autres	198 000 000	200 000 000
34 Impôts, taxes et dépenses assimilées	5 500 000	6 500 000
35 Remboursement des charges de personnel relatives aux ouvriers des parcs et ateliers	227 000 000	231 000 000
36 Remboursement des autres charges de personnel	1 500 000	1 500 000
37 Charges exceptionnelles	5 000 000	5 000 000
38 Remboursement au budget général de l'État de la part de main d'oeuvre des agents d'exploitation facturée aux communes	5 000 000	1 000 000
Totaux	780 000 000	820 000 000

RÉGIE INDUSTRIELLE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes	20 615 000	21 095 500
Dépenses	20 515 000	20 995 500
Solde	+100 000	+100 000

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé en LFI 2007
	609 800	609 800

RECETTES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
11 Versements des services du ministère de la justice	10 800 000	11 370 500
12 Versements d'autres administrations, collectivités, organismes et établissements publics	1 550 000	1 260 000
13 Clients divers	8 250 000	8 450 000
14 Provisions sur commandes en cours		
15 Recettes diverses ou accidentelles	15 000	15 000
16 Centres de reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière		
Totaux	20 615 000	21 095 500

DÉPENSES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
31 Achats	7 158 500	7 277 000
32 Entretien et fonctionnement des ateliers	2 811 000	3 165 000
33 Renouvellement des matériels et installations d'exploitation	1 300 000	1 150 000
34 Rémunération du travail des détenus	7 210 000	7 333 000
35 Remboursement au budget général de l'État des émoluments d'agents affectés à la Régie industrielle des établissements pénitentiaires	1 320 500	1 320 500
36 Dépenses diverses ou accidentelles	15 000	50 000
37 Taxes	700 000	700 000
38 Emploi de provisions	0	
39 Centres de reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière	0	
Totaux	20 515 000	20 995 500

COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES

RÉCAPITULATION DES AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

Désignation des comptes	LFI 2006	LFI 2007
Émission des monnaies métalliques	0	0
Opérations avec le Fonds monétaire international	0	0
Pertes et bénéfices de change	400 000 000	400 000 000
Totaux	400 000 000	400 000 000

Comptes spéciaux

COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES

RÉCAPITULATION DES AUTORISATIONS DE RECETTES, DÉPENSES ET SOLDES

Désignation des comptes	Évaluation des recettes		Évaluation des dépenses		Solde	
	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2006	LFI 2006	LFI 2006	LFI 2007
Émission des monnaies métalliques	847 300 000	517 935 000	800 100 000	479 401 000	+47 200 000	+38 534 000
Opérations avec le Fonds monétaire international	0	0	0	0	0	0
Pertes et bénéfices de change	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	0	0
Totaux	877 300 000	547 935 000	830 100 000	509 401 000	+47 200 000	+38 534 000

(+ : excédent ; - : charge)

ÉMISSION DES MONNAIES MÉTALLIQUES

Comptes spéciaux

ÉMISSION DES MONNAIES MÉTALLIQUES

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes	847 300 000	517 935 000
Dépenses	800 100 000	479 401 000
Solde	+47 200 000	+38 534 000

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé en LFI 2007
	0	0

RECETTES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
10 Recettes	847 300 000	517 935 000
Totaux	847 300 000	517 935 000

DÉPENSES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
30 Dépenses	800 100 000	479 401 000
Totaux	800 100 000	479 401 000

OPÉRATIONS AVEC LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes	0	0
Dépenses	0	0
Solde	0	0

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé en LFI 2007
	0	0

RECETTES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
10 Recettes	0	0
Totaux	0	0

DÉPENSES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
30 Dépenses	0	0
Totaux	0	0

PERTES ET BÉNÉFICES DE CHANGE

Comptes spéciaux

PERTES ET BÉNÉFICES DE CHANGE

ÉVALUATION DU SOLDE

	LFI 2006	LFI 2007
Recettes	30 000 000	30 000 000
Dépenses	30 000 000	30 000 000
Solde	0	0

(+ : excédent ; - : charge)

DÉCOUVERT

Découvert maximal constaté en 2005	Découvert autorisé par la LFI 2006	Proposition de découvert autorisé en LFI 2007
	400 000 000	400 000 000

RECETTES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
10 Recettes	30 000 000	30 000 000
Totaux	30 000 000	30 000 000

DÉPENSES

Ligne	LFI 2006	LFI 2007
30 Dépenses	30 000 000	30 000 000
Totaux	30 000 000	30 000 000